

La décapitation du Mont-Wright

Un bruit sourd retentit dans le ciel du Nouveau-Québec et, en moins d'une seconde, 1,800,000 livres de dynamite broyèrent plus de 2,200,000 tonnes de roches et de minerai de fer. Si

l'explosion n'a pas été aussi spectaculaire qu'on le prévoyait, elle a atteint son but, soutient la compagnie minière Québec Cartier.

(Détails à la page B-6)

Cliche ne veut pas trouver de témoins dans la rivière

MONTREAL — Dans l'une de ses plus violentes sorties contre le procureur de la FTQ-construction, Me Michel Décaré, le président de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, le juge Robert Cliche, a invité, hier, le procureur syndical à consulter ses clients avant de contester des faits présentés par des témoins devant cette commission et à se dissocier publiquement des gestes posés par certaines personnes sur les chantiers de la baie James.

C'est pour éviter que des témoins ne "finissent dans la rivière des Prairies" que le juge Robert Cliche refuse de dire quelques jours à l'avance au procureur de la FTQ le nom des témoins devant comparaître à l'enquête sur la liberté syndicale dans la construction.

Le juge et les deux commissaires ont entendu à huis clos des témoins qui, sous serment, ont déclaré en tremblant: "On ne peut pas parler, on va se faire tuer". Ces témoins ont demandé la protection de la police et la permission de porter une arme.

"Ce que je dis là va vous être prouvé au cours des prochains jours", a déclaré le juge Cliche en répondant à une requête du procureur de la Fédération des travailleurs du Québec et du Conseil provincial des métiers de la construction.

Me Michel Décaré avait demandé par écrit au juge la permission de contre-interroger les témoins et celle d'être informé trois ou quatre jours à l'avance de leurs noms.

C'est en recevant cette requête que le juge Cliche a déclaré: "Nous n'avons pas envie que des témoins finissent dans la rivière des Prairies."

"Vous devriez vous dissocier de ces gens-là," a conseillé le juge à l'avocat.

Défilé de victimes

Au cours des 15 prochains jours, a dit le juge, nous allons entendre des témoins qui ont été victimes de coups, de sévices, qui ont été blessés et mutilés ainsi qu'un témoin qui a été hospitalisé durant six mois.

L'enquête montrera que le délégué de chantier William St-Onge montrait à des collègues comment casser des jambes, a-t-il dit. "Après

cela, on passera au système de contributions volontaires et nous montrerons dans quelles conditions ces contributions ont été faites".

Il référerait sans doute aux "contributions volontaires" que certains entrepreneurs ont versé à des organismes syndicaux de loisirs pour garder la paix sur leurs chantiers.

"Toute la preuve faite ici sera corroborée par des témoins ou, ce qui est encore plus fort, par une preuve littérale", a dit le juge Cliche.

Cette colère du juge Cliche est survenue au cours de la deuxième journée d'audiences publiques à Montréal, au moment où Me Décaré s'est levé pour contester le témoi-

(Suite à la page 6, 4e col.)

Le médiateur Yvon Dansereau avait promis à Desjardins de ne rien dire

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le représentant personnel du ministre du Travail lors du conflit de la construction de l'été dernier, le médiateur Yvon Dansereau, a été mis au courant de l'émission hâtive des 130,000 chèques de vacances des travailleurs de la construction (\$46.8 millions), mais a promis de n'en parler ni au

ministre Cournoyer ni à son conseiller spécial, M. Gilles Laporte.

Voilà ce qui ressort d'une conversation téléphonique tenue, le 15 juin 1974, entre M. André Desjardins, directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), et M. Dansereau. Le teneur de cette conversation a été dévoilée, hier, au cours du procès de MM. Desjardins et Jean-Claude Sureau, pour extorsion et complot.

On se souviendra que, le vendredi 14 juin, en fin d'après-midi, des dirigeants de la FTQ-Construction se rendaient à la Commission de l'industrie de la construction (CIC) et exigeaient que les chèques de paye de vacances des travailleurs de ce secteur soient émis sur le champ, soit une douzaine de jours plus tôt que prévu. Mesure qui a privé la commission d'intérêts s'élevant aux environs de \$150,000 — et qui permettait aux grévistes de poursuivre sans trop se serrer la ceinture leur arrêt de travail.

Promesse

C'est le lendemain, tandis que l'impression des chèques continuait toujours, à l'insu des autorités gouvernementales et patronales, que Desjardins a téléphoné au médiateur spécial et l'a mis au courant, en lui faisant bien promettre, avant comme après, de n'en point souffler mot au ministre Cournoyer et au bras droit de ce dernier, Gilles Laporte. Ce qui fut fait.

"Comment me trouves-tu?" a demandé André "Dédé" Desjardins à son interlocuteur.

"Je te trouve pas mal bon!" a répondu M. Dansereau, qui agit présentement comme représentant personnel du ministre du Travail dans le conflit des pompiers de Montréal, après avoir joué un rôle identique dans la récente grève du transport en commun dans la métropole.

A la fin d'une longue conversation, entrecoupée de rires et de références à tous les objets du culte, M. Dansereau fait remarquer en parlant de lui:

"Je te dis que le médiateur spécial, y va en manger une christ!"

"Je le sais, mais toi, prépare-toi", réplique Desjardins.

"Ouais", reprend Dansereau, qui éclate de rire.

"Je suis pas cochon. Je te le dis d'avance", poursuit le syndicaliste, qui lui rappelle ensuite sa promesse de garder le secret "parce que le téléphone de Jean (le ministre), là, pourrait arrêter toute".

"C'est Desjardins..."

Dans une autre conversation téléphonique, échangée le 18 juin, celle-ci, entre Desjardins et Paul Lapointe, directeur général du Comité des avantages sociaux de la Commission de l'industrie de la construction (un ancien membre de la section locale 144 de la FTQ), le grand manitou de la FTQ-Construction répète à plusieurs reprises que tout émane de lui. Par exemple: "Oublie pas que c'est Desjardins qui a pensé à ça"; "Personne n'a pensé à ça à part moi"; "Y vont tous après décrier. J'ai ben du fun."

Le directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction assure, dans cette échange, que les travailleurs n'ont pas volé ces chèques, que c'est leur argent. "Quand tu prends une police d'assurance, tu peux emprunter dessus. Eux autres, ils ont emprunté sur leurs vacances."

"Pas de complicité"

Deux des témoins entendus, hier, MM. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale du bâtiment et du bois, affiliée à la centrale rivale de la FTQ, la CSN, et André Bergeron, secrétaire général de la Commission de l'industrie de la construction, ont déclaré que, lors de l'assemblée spéciale de la commission, convoquée pour étudier l'affaire, le 19 juin, Desjardins a affirmé qu'il n'y avait eu aucune complicité de l'intérieur.

"La FTQ a agi seule, sans aucune (Suite à la page 6, 4e col.)

Mgr Courchesne invita Maurice Duplessis à faire preuve d'humilité

Par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — L'évêque de Rimouski, Mgr Gilles Ouellet, a rendu public, hier, une lettre écrite en 1949 par un de ses prédécesseurs, Mgr Georges Courchesne, qui avait invité le Premier ministre Duplessis à faire preuve d'humilité pour favoriser un règlement dans le long et violent conflit opposant alors la société John Mansville d'Asbestos à ses employés.

Fidèle à la promesse qu'il avait faite, en fin de semaine dernière, après avoir assisté à la pièce de théâtre "Charbonneau et le Chef", Mgr Ouellet désirait ainsi réhabiliter dans l'histoire et dans la population celui qui fut évêque de Rimouski pendant 22 ans et dont l'image a été malheureusement faussée dans la pièce théâtrale.

Samedi dernier, il avait promis de rétablir les faits, alors qu'il était l'invité des grévistes de Québec-

Téléphone. Il s'était dit peiné par une scène de la pièce qui contient un bref dialogue portant à croire que l'évêque avait succombé aux pressions du "Chef", qui lui promettait des octrois, un voyage gratuit à Rome et le pavage d'un trottoir autour de la cathédrale.

L'actuel évêque de Rimouski a sorti des archives de l'archevêché la copie de la lettre, signée de la main de Mgr Courchesne et adressée au Premier ministre Maurice Duplessis, avec une mention "personnel". Il en a distribué quelques photocopies à l'intention des médias d'information et Le Soleil en fait la publication intégrale à la page A-5 du journal.

L'art dramatique se bâtit sur le contraste et caricature inévitablement les personnages qu'il fait revivre, a reconnu Mgr Gilles Ouellet, qui a de plus remarqué la qualité artistique exceptionnelle de la pièce jouée par la troupe de Jean Duceppe. Tout spectateur peut être (Suite à la page A6, 1ère col)

à lire



Démission et disparition

Le président de la CTCUQ, M. Yves Poisson, a tiré sa révérence vendredi dernier, en informant le personnel de sa démission. Il n'a pas été revu depuis dans les bureaux de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et les administrateurs disent que sa présence est essentielle pour la signature de documents et de chèques.

— page B-1

Accidents

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile semble avoir été oublié par le gouvernement — page A-3

sommaire

| | |
|----------------------|-------------|
| A Québec aujourd'hui | D-3 |
| annonces classées | D-5 à D-15 |
| Arts et lettres | D-2 à D-4 |
| Bandes dessinées | D-15 |
| Bridge | D-14 |
| Décès | D-16 |
| Economie-finances | B-15 à B-17 |
| Famille | C-14 à C-16 |
| Feuilleton | D-11 |
| Horoscope | D-15 |
| Mat mystère | D-5 |
| Mots croisés | D-10 |
| Page documentaire | A-5 |
| Patron | D-12 |
| Sport | C-1 à C-13 |
| Télévision | B-2 |

météo

Nuageux avec possibilités d'averses aujourd'hui et dégelage demain dans la région de Québec. Nuageux avec possibilités de chutes de neige dans les régions de Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé aujourd'hui. Dégelage demain.

— Détails, page A-2

Québec ne vise pas que les Jeux de 1980

par Alain BOUCHARD

Les chances de la ville de Québec de décrocher les Jeux olympiques d'hiver paraissent plutôt minces pour 1980, mais pourraient devenir excellentes pour 1984, 1988 ou ultérieurement.

Et, à ce titre, la démarche amorcée par Sports internationaux de Québec (SIQ) en demandant au

Comité international olympique (CIO) de différer la décision qu'il doit rendre le 22 octobre constitue un geste aussi essentiel qu'opportun.

"Québec met ainsi le pied sur la carte olympique", comme le dit si bien M. Georges Labrecque, président de SIQ, et s'assure déjà des retombées publicitaires considérables en captant l'attention du monde entier. "Miami est ce qu'elle est

à cause de son soleil, Québec doit se développer avec sa neige..." de lancer M. Labrecque.

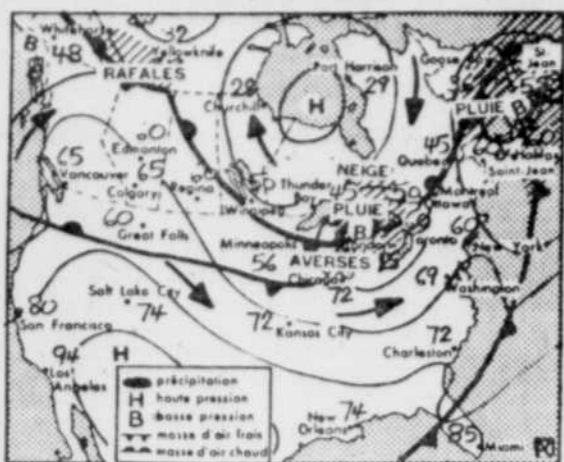
Ses chances sont minces pour 1980, d'abord parce que Québec a absolument besoin de l'accord du gouvernement fédéral, de qui une réponse est attendue aujourd'hui même; et, ensuite, parce qu'il n'est pas du tout certain que le CIO accordera le délai demandé, le choix de Lake Placid (New York) n'étant plus qu'une "question de formalité", de l'avis même de M. Willy Daume, vice-président du CIO.

Excellentes pour plus tard, parce que "notre lobbying est très avancé", disent les gens de Sports internationaux et aussi parce que Québec sera maïfenant dans la bonne filière.

"Les Jeux olympiques d'hiver sont l'objectif premier qui présida à la fondation de SIQ et il est maintenant certain que nous possédons (Suite à la page A6, 1ère col)

Autres textes en page C-1

MÉTÉO



Ce sera mouillé

Dans le nord du Québec, on prévoit de la neige pour aujourd'hui, et de la pluie pour l'est du Québec. Demain, il devrait faire beau. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima de la journée. Les autres indications sont valables pour le milieu de la journée. (PC)

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du Nord:

| | Min. | Max. |
|---------------|------|------|
| Vancouver | 46 | 65 |
| Edmonton | 46 | 59 |
| Yellowknife | 25 | 31 |
| Regina | 42 | 67 |
| Winnipeg | 32 | 64 |
| Toronto | 41 | 54 |
| Ottawa | 32 | 51 |
| Montréal | 36 | 48 |
| Québec | 29 | 47 |
| Fredericton | 32 | 43 |
| Halifax | 45 | 46 |
| Charlottetown | 38 | 45 |
| Chicago | 40 | 66 |
| Detroit | 30 | 60 |
| Boston | 48 | 52 |
| New York | 49 | 52 |
| Washington | 55 | 58 |
| Miami | 78 | 87 |
| Los Angeles | 65 | 100 |
| San Francisco | 53 | 86 |

SOLEIL

JEUDI
Lever 6.05
Coucher 16.54

MARÉE

JEUDI
Basse 3h45
Haute 8h15
Basse 15h40
Haute 20h30

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions émises à Montréal par Environnement-Canada à 22 HAE mercredi pour jeudi, avec un aperçu pour vendredi. Entre parenthèses, degrés Celsius.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie: nuageux, avec quelques averses de neige ou de pluie, maximum, près de 40 (4 C.). Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

Outaouais, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Laurentides: éclaircies, suivies de nébulosité croissante, et possibilité d'une averse en fin de journée, maximum, de 45 à 50 (7 à 10 C.). Aperçu pour vendredi: dégagement.

Cantons de l'Est: éclaircies en matinée, suivies de nébulosité croissante et possibilité d'une averse en fin de journée, maximum, près de 45 (7 C.). Aperçu pour vendredi: dégagement.

Sagouy-Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau: nuageux avec éclaircies et quelques averses de neige ou de pluie en fin de journée, maximum, près de 45 (7 C.). Aperçu pour vendredi: dégagement.

Rimouski, Gaspésie: nuageux, avec éclaircies. Maximum, de 40 à 45 (6 à 7 C.). Aperçu pour vendredi: dégagement.

Sept-Îles: généralement nuageux, quelques averses de neige en fin de journée, maximum, près de 40 (4 C.). Aperçu pour vendredi: dégagement.

La page d'histoire

par la Presse Canadienne

Le jeudi, 17 octobre 1974

La reine Elizabeth et le prince Philip arrivaient à Washington, après avoir visité le Canada, il y a 17 ans — en 1957.

1805 — Les Français capturent l'armée autrichienne à la bataille d'Ulm.

1839 — Le gouverneur général lord Sydenham arrive au Canada.

1943 — Cent quatre avions japonais sont détruits au cours de combats aériens dans le Pacifique-Sud.

1950 — Des cyclones ravagent le Pakistan-Est, suivis d'orages et d'inondations: plus de 3,000 morts.

Un assisté social de Vancouver prend des vacances de \$8,000

VANCOUVER (UPI) — Un homme de Vancouver, qui a pris des vacances de \$8,000 au Mexique avec sa femme et deux de ses quatre enfants, alors qu'il était bénéficiaire de l'aide sociale, continuera à recevoir l'aide du gouvernement.

J. Angus Philip, de North Vancouver, avait signé une entente par laquelle il s'engageait à rembourser le gouvernement pour le bénéfice d'aide sociale qu'il avait reçu après avoir été rendu invalide dans un accident d'automobile, il y a deux ans.

Plus tôt cette année, Philip reçut \$11,050 en dommages et intérêts résultant de l'accident, et amena sa femme et ses enfants en vacances au Mexique, ce qui lui a coûté un peu moins de \$8,000.

Philip n'a jamais rem-

boursé le gouvernement, et fit une nouvelle demande d'aide en septembre dernier, ce qui a causé un émoi.

Mais le ministre des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, M. Norm Levi, a déclaré que Philip continuerait à recevoir ses bénéfices.

"Il a une femme et quatre enfants dans sa maison", a dit Levi. "Nous sommes légalement obligés de lui fournir de l'aide, étant donné qu'il ne peut travailler"

L'homme de Vancouver, qui a tout d'abord réussi à mettre ses voisins en colère en gardant des serpents à sonnette dans sa cave, a déclaré que selon le programme fédéral d'aide sociale, l'entente qu'il avait signée au sujet du remboursement était ille-

gale. "Il n'y avait aucun autre moyen pour moi de recevoir les chèques du Bien-Être, si je ne signais pas ce papier", dit-il.

Philip a reçu son pre-

mier chèque régulier d'aide sociale, la semaine dernière, soit \$210, après que les autorités gouvernementales eurent approuvé sa demande.

1974: 5e ANNIVERSAIRE

CONSULTEZ UN SPECIALISTE POUR L'ACHAT DE VOTRE AMEUBLEMENT



YVON ST-GELAIS INC.

• AMEUBLEMENTS SOUS CONTRATS
• CONCIERGERIES • HOTELS-MOTELS
• MAISONS MOBILES • Etc. ... (Plan de location)

MENAGES COMPLETS

QUALITE • PRIX • SERVICE

1,020, BOUL. DES CAPUCINS - QUEBEC 3
Tél.: 525-4671

Tournage au bureau de Duplessis

(PC) — Le cabinet du ministre des Finances sera en congé, demain, grâce à l'ancien premier ministre du Québec, feu Maurice Duplessis.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, le secrétaire de presse Benoit Harvey souligne que ce congé "forcé" a pour but de permettre le tournage des principales scènes du film "Charbonneau et le chef".

Comme le ministre des Finances, M. Raymond Gagneau, occupe les anciens bureaux de M. Duplessis, il devra quitter son bureau temporairement.

Il est à noter, souligne le communiqué, que M. Gagneau ne fera pas partie de la distribution... ni son secrétaire de presse.

Nomination aux Affaires sociales

(PC) — M. Guy Dumas vient d'être nommé comme conseiller spécial rattaché au sous-ministre à la programmation, M. Gérard Nepveu, au ministère des Affaires sociales.

Le communiqué remis à la presse, hier, annonçant cette nomination, mentionne que M. Dumas prendra charge, en priorité, du programme d'implantation des centres locaux de services communautaires.

M. Dumas est bien connu dans le domaine de l'enseignement universitaire et de la consultation en gestion.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

Du Neuf en Projet?

Plusieurs styles en vogue pour vous.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX ET DE LA QUALITE



504 de la Canadienne - Limoilou
Québec 529-9488

SONY

APPAREIL À DICTER

à CASSETTE UNIVERSELLE

en connaissez-vous les avantages?

soyez le bienvenu, un personnel compétent vous attend!
Pour qui veut une qualité et un service supérieurs

JACQUES COUTURIER INC.

Machine - Ameublement de bureaux
Stationnement facile

1900, av. Mailloux, suite 20 - Qué. - 667-8690



COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
1010 RUE BORNE, QUÉBEC G1N 1L9. TÉL.: (418) 681-0691

COURS GRATUITS À TEMPS PLEIN AVEC PRESTATIONS HEBDOMADAIRES

| FORMATION GÉNÉRALE | DÉBUT | DURÉE | ENDROIT |
|--------------------|----------|-----------|----------------|
| Secondaire I | 21-10-74 | 75 jours | Thetford-Mines |
| Pré secondaire | 18-11-74 | 105 jours | Ste-Marie |
| Secondaire I | 25-11-74 | 75 jours | Ste-Marie |
| Secondaire II | 25-11-74 | 75 jours | Ste-Marie |
| Secondaire I | 21-10-74 | 75 jours | Lévis |
| Secondaire I | 21-10-74 | 75 jours | Charny |
| Secondaire I | 21-10-74 | 75 jours | St-Anselme |
| Secondaire I | 21-10-74 | 75 jours | St-Damien |
| Secondaire II | 4-11-74 | 75 jours | Lévis |
| Secondaire II | 4-11-74 | 75 jours | Charny |
| Secondaire II | 4-11-74 | 75 jours | St-Agapit |

FORMATION PROFESSIONNELLE

| | | | |
|---|----------|-----------|----------------|
| Cuisinier (hôtel, restaurant) débutant | 18-11-74 | 155 jours | St-Georges |
| Charpentier-menuisier, perfectionnement | 2-12-74 | 85 jours | St-Georges |
| Lecture de plan (bâtiment), perfectionnement | 2-12-74 | 65 jours | St-Georges |
| Mécanicien d'automobiles, perfectionnement | 2-12-74 | 105 jours | St-Georges |
| Agriculture (blocs I et II), perfectionnement | 28-10-74 | 49 jours | Thetford-Mines |
| Production d'arbres de Noël (agriculture), perfectionnement | 28-10-74 | 10 jours | Thetford-Mines |
| Service de table (hôtel, restaurant), débutant | 14-10-74 | 80 jours | Ste-Marie |
| Service de table (hôtel, restaurant), perfectionnement | 28-10-74 | 60 jours | Québec |
| Débousselage (autos), perfectionnement | 28-10-74 | 125 jours | Québec |
| Mécanicien (moteur diesel), perfectionnement | 28-10-74 | 94 jours | Québec |
| Coiffure pour hommes, perfectionnement | 21-10-74 | 125 jours | Québec |
| Dépanneur d'appareils électro-ménagers (télécoqueurs), perfectionnement | 4-11-74 | 105 jours | Québec |
| Cuisinière (hôtel, restaurant), perfectionnement | 11-11-74 | 105 jours | Québec |
| Opérateur machines comptables, débutant | 11-11-74 | 90 jours | Québec |
| Sténo-dactylo (dictaphone), perfectionnement | 18-11-74 | 135 jours | Québec |
| Mécanicien d'automobiles, perfectionnement | 2-12-74 | 105 jours | Québec |
| Cuisinier (hôtel, restaurant), perfectionnement | 18-11-74 | 105 jours | La Malbaie |

INSCRIPTION: CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA LE PLUS PRÈS DE CHEZ-VOUS

La Commission de la Formation Professionnelle, qui regroupe des représentants d'associations patronales et syndicales, annonce ces cours conformément aux accords intervenus entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec d'une part et le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration d'autre part.



la classique redingote

Bien repensée, en minceur (un rien d'ampleur), elle revient en worsted de laine et en noir. Col de velours pour sophistiquer. Surpiqures multipliées. Tailles: 8 à 16. \$185.

SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Les malheurs d'un fonctionnaire honnête et zélé

NDLR — Contrairement à la rumeur populaire, de très nombreux fonctionnaires sont honnêtes, zélés, pleins de dynamisme, mais ils sont souvent frustrés par le système. En voici un cas-type.

par Gilbert ATHOT

Il a 52 ans. Il jouit d'une expérience de près de 30 ans dans son secteur d'activités. Il a le respect, à la fois humain et professionnel, de son milieu de travail au sein de la fonction publique québécoise. Il a gravi plusieurs échelons dans sa carrière de fonctionnaire et il souhaite en gravir un dernier. Ça se passe en 1971.

Le bonhomme en question décide donc, avec toute l'assurance que lui donnent ses connaissances théoriques, mais surtout ses connaissances pratiques de gestionnaire de 52 ans, de se présenter à un concours d'avancement comme le veulent les

règles dans la fonction publique québécoise.

Première déception. Le jury de trois membres, désigné par la fonction publique, ne reçoit pas le candidat pour le poste brigué (ce poste n'est pas identifié afin de respecter l'anonymat du fonctionnaire). Il ne s'en fait pas outre mesure puisque des échecs dans ce genre de concours d'avancement sont acceptés, même s'ils ne sont pas accueillis avec joie. Il aura l'occasion de se reprendre l'année suivante.

Donc, en 1972, le fonctionnaire se présente de nouveau au concours d'avancement. Même scénario. Un jury de trois membres. Il remarque un seul fait particulier. L'un des trois membres du jury est une figure connue... Il faisait partie du même jury l'année précédente. Tout se déroule comme la dernière

fois. Tout est tellement pareil qu'il obtient le même verdict. Il n'est pas reçu. Déçu, mais loin d'être découragé, il a déjà décidé de se reprendre.

En 1973, le tenace et zélé fonctionnaire revient de nouveau participer au même concours d'avancement. Même jury de trois membres et encore un fait particulier. L'un des trois fonctionnaires-jurés est le même qu'au cours des deux années précédentes. Ça commence. Les questions, le rituel, etc. Toujours optimiste, il termine le concours et il a bon espoir cette fois. La déception allait être d'autant plus grande. Il échoua encore. Il n'y comprenait plus rien. Ça n'allait pas rester là.

Fidèle à lui-même, il entreprend d'aller au fond des choses. Il fait de multiples démarches, par les canaux officiels. Il écrit même au ministre responsable. La réponse

est toujours la même, mais donnée en des termes aussi diplomatiques les uns que les autres, et signifiant au fond: le jury ne vous a pas jugé assez compétent.

En 1974, donc cette année, le fonctionnaire en question a réuni de nombreuses preuves écrites de la reconnaissance de sa compétence et de son leadership dans les divers endroits où il a oeuvré. Ces attestations ont été signées par d'anciens collègues, par des professionnels, par d'anciens supérieurs, etc. Mais rien ne bouge. Il a donc finalement recours à l'ombudsman. Pour plusieurs raisons, mais surtout parce qu'il croit que certains faits observés pendant ses trois tentatives semblent pour le moins injustes.

En premier lieu, la présence sur les trois jurys d'un même membre. Ceux qui connaissent un peu ce

genre de concours ne sont pas sans savoir quelle influence pratique peut avoir ce membre sur les deux autres puisqu'il connaît déjà celui qui passe le concours.

En second lieu, parce qu'il n'avait pas à sa disposition un mécanisme pour en appeler de la décision du jury dont la composition pouvait laisser planer quelques doutes sur l'objectivité de son verdict.

Les possibilités d'intervention du Protecteur du citoyen dans ce genre de cas étant très limitées, ce dernier ne peut que confirmer qu'il n'existe pas de droit d'appel même si un tel droit d'appel devait être formalisé pour le début de l'été (dernier), ne peut qu'accepter le verdict du jury et suggérer une mutation ou un certain recyclage (comme début de solution)...

Le chat sort finalement du sac au milieu de plusieurs conversations du représentant du Soleil avec des personnes dans l'entourage du

fonctionnaire. Des supérieurs de ce dernier estiment qu'il peut faire adéquatement le travail qu'implique le poste convoité, mais il ne répondrait pas aux normes d'étude de la fonction publique. En résumé, s'il avait eu un doctorat, il aurait pu avoir n'importe quel poste...

Après tout cela, la Fonction publique québécoise ira se vanter qu'elle fait tout pour encourager le dynamisme en son sein, pour rendre le fonctionnaire satisfait dans ses fonctions et, par conséquent, efficace, etc. Sans compter les retards dans les nominations, les retards à donner les résultats de certains concours d'entrée dans la fonction publique, etc.

Et croyez-le ou non, en dépit de tout cela, le bonhomme en question veut briguer de nouveau le poste convoité, mais à la seule condition que le jury soit composé cette fois de trois figures nouvelles qui n'auront donc aucun préjugé... avant de commencer.



Le prince Philip, qui a quitté Montréal hier soir, à destination de Londres, a permis aux photographes de le croquer sur le vif, comme on dit, durant la conférence de presse qu'il a donnée sur son voyage de trois jours au Canada où il a visité les installations qui serviront aux compétitions hippiques durant les Jeux Olympiques de 1976. Le prince est président de la Fédération internationale d'équitation.



Pas d'association avec un PC québécois, dit Bellemare

MONTREAL (PC) — Le chef intérimaire de l'Union nationale a déclaré, hier, qu'il refusait de s'associer à un éventuel Parti conservateur du Québec.

Devant rencontrer, demain, des représentants de cette nouvelle formation politique en gestation, M. Maurice Bellemare a souligné que "l'Union nationale est un parti exclusivement provincial, qui n'a pas et ne veut pas avoir d'autres maîtres à Ottawa".

Conférencier devant un club social de Montréal, M. Bellemare a consacré la majeure partie de son intervention à relancer la croisade de l'autonomie provinciale dans des termes qui rappelaient à s'y méprendre le style des plus virulents charges anti-Ottawa de l'ancien chef Maurice Duplessis. "Nous devenons des assistés sociaux du

fédéral. C'est l'abandon de notre butin."

Puis, traitant du climat de relations de travail, M. Bellemare s'est dit d'accord avec le juge en chef Deschênes, de la Cour supérieure, en indiquant qu'il est futile de vouloir écraser les syndicats à coups d'injonctions, comme il est irréaliste de chercher à régler les problèmes ouvriers par des lois spéciales. Aussi croit-il que le gouvernement devrait plutôt s'efforcer d'imaginer de nouveaux rapports de force entre patrons et ouvriers.

Quant aux chances que les discussions de demain avec les conservateurs fédéraux aboutissent à une entente spectaculaire, elles sont nulles. Au départ, le chef intérimaire refuse d'envisager l'hypothèse que l'Union nationale puisse être amenée à modifier son orientation

politique ou son nom. Il craindrait que les ex-unionistes ne s'y retrouvent plus et persistent dans "la mauvaise habitude" qu'ils ont contractée en octobre 1973 de voter pour les libéraux de Robert Bourassa.

Malgré tout, le chef de l'UN est disposé à se mettre à l'écoute et est convaincu que ce dialogue peut s'avérer fructueux. Même qu'il n'élimine pas la possibilité d'un rapprochement sur des modalités de collaboration. Mais c'est tout ce que M. Bellemare croit permis d'espérer de ce genre de rencontre.

"Quand les conservateurs auront comme moi fait élire un député au Québec dans une élection partielle contre le Parti libéral de Trudeau, je les regarderai de plus près", promet M. Bellemare.

Québec contredit à nouveau le CRTC

par Jean GARON

La Régie des services publics du Québec (RSPQ) a rendu publique, hier, une autre ordonnance venant en contradiction avec une décision antérieure du Conseil de la radiotélévision canadienne (CRTC) et qui devrait alimenter le débat lancé avec l'ordonnance du 13 décembre dernier concernant la télédistribution dans le Bas Saint-Laurent.

La régie vient en effet, de refuser le transfert des actions que possède Cable TV Ltd, de Montréal, dans Laurentian Cablevision Limited de la région de l'Outaouais, à la société Bushnell Communications Limited, cette dernière devenant ainsi l'unique propriétaire de l'entreprise.

C'est en invoquant que cette transaction allait à l'encontre de l'intérêt public et contrevenait à la réglementation édictée par le gouvernement du Québec touchant la télédistribution que les régisseurs, MM. Pierre Boileau et J. Ronald Tennet, ont rejeté la requête.

Bushnell Communications, contrairement à Cable TV, n'est pas une compagnie québécoise, ses actionnaires ne sont pas des résidents du Québec, pas plus que les membres de son conseil d'administration, et elle possède des entreprises parallèles dans le secteur de la télévision. Elle ne satisfait pas aussi aux exigences stipulées dans les articles 5 et 6 du règlement québécois.

Les régisseurs soulignent dans l'ordonnance que "même sans le règlement", il n'était pas dans l'intérêt public d'accroître le contrôle et la propriété de non-résidents sur Laurentian Cablevision dont les systèmes de télédistri-

bution sont situés à Hull, Deschênes, Aylmer, Lucerne et Touraine.

Ils n'ont pas tenu compte non plus de la promesse faite par Bushnell qui s'engageait, si la transaction était approuvée, à se conformer à la réglementation québécoise. Pourquoi ne l'a-t-elle pas déjà entreprise puisqu'elle contrôle déjà Laurentian Cablevision?

Cette décision de la régie prend d'autant plus d'importance qu'elle survient au moment même où le Conseil de la radiotélévision canadienne s'apprête à rendre sa propre décision concernant le transfert des actions de Bushnell Communications à Campeau Corporation.

Ce transfert a même fait l'objet d'une audience publique du CRTC à Ottawa la semaine dernière. Le CRTC avait déjà approuvé le transfert des actions de la Cable TV à Bushnell.

Campeau Corporation, société dont les actifs sont de \$370 millions en majorité dans le développement immobilier à Ottawa, Toronto et Montréal, a fait son offre d'achat après que le CRTC ait exigé que Western Broadcast Holdings Ltd se départisse de ses actions (52%) dans Bushnell. Cette dernière n'était pas jugée acceptable parce qu'elle possédait d'autres intérêts importants dans le secteur et qu'il y avait par conséquent une trop forte concentration.

Or le président de Campeau Corporation, Robert Campeau, a clairement laissé entendre que la transaction initiale de plus de \$10 millions ne pourrait se faire si on excluait les entreprises de télédistribution. Bushnell en possède deux en plus de celles de Laurentian. Rien d'étonnant là-dedans puisque,

selon le témoignage des officiers de Bushnell, 30% des revenus proviennent de ces entreprises.

Or même si le CRTC devait accepter le transfert des actions de Bushnell à Campeau, il faudrait que Bushnell Communications et Cable TV fassent approuver le transfert à Campeau des actions de Laurentian par la Régie des services publics.

Il est évident que dans la situation actuelle Campeau Corporation (conseil d'administration, résidence des actionnaires et entreprises parallèles (avec Bushnell) ne pourrait être considéré comme un acheteur valable.

Il faudra donc que tout acheteur se conforme aux normes. Déjà une offre d'achat a été faite à Cable TV pour Vidéotron, filiale de National Cablevision. Cette compagnie répondrait aux exigences de la régie. De toute façon si jamais Campeau Corporation se retirait de cette transaction, les propriétaires actuels n'ont jusqu'à 1976 pour régulariser leur situation.

Nul doute que cette décision de la régie embarrasse tout le monde, à commencer par le CRTC puis que Campeau est la seule société à avoir présente une proposition intéressante. Le retrait de Campeau forcerait Bushnell à contracter des emprunts très coûteux et à solliciter la participation d'hommes d'affaires de la région non sans certaines difficultés. Cette solution n'offrirait pas la stabilité et l'accessibilité aux capitaux comme une corporation, comme Campeau, conditions essentielles à la poursuite des activités de production d'émissions canadiennes de Bushnell vendues aux réseaux CTV (privé de langue anglaise) et Radio-Canada (langue anglaise) de même qu'à l'étranger.

Victimes d'accidents: un Fonds d'indemnisation qui a été oublié

par Jean-Claude PICARD

Le gouvernement du Québec s'est toujours refusé depuis 1960 à apporter les modifications requises au bon fonctionnement du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile, si bien que cet organisme, qui coûte annuellement de \$7 à \$8 millions à l'ensemble des assurés, fonctionne de façon boiteuse et ne satisfait plus personne.

Voilà l'étonnante révélation qu'ont faite, hier, devant les membres de la commission parlementaire des Institutions financières, chargée d'étudier le rapport Gauvin, les administrateurs de ce fonds.

Ces derniers, qui sont tous des gens en provenance de compagnies d'assurance-automobile, ont même affirmé avoir menacé le gouvernement en juin 1973 de cesser toutes les activités du fonds au 31 décembre dernier si les correctifs nécessaires n'étaient pas apportés.

Ils ont retiré cette menace à la demande du

gouvernement. "Toutefois, dit le mémoire de ce groupe, le fonds regrette avoir constaté une fois de plus qu'aucun correctif n'a été apporté par le gouvernement depuis la fin de décembre dernier, malgré la promesse de réexaminer, dans les plus brefs délais, le fonctionnement et le financement du fonds d'indemnisation."

Ce fonds a été créé en 1961 par le gouvernement Lesage. Son objectif est d'indemniser les victimes d'accidents d'automobile causés par des non-assurés. Actuellement environ 15% des propriétaires de véhicules automobiles roulent sans assurance.

Ce fonds est financé par les compagnies d'assurance, mais ces dernières en répartissent le coût dans la prime que doivent payer les assurés. Actuellement, l'existence de ce fonds coûte 4,28% de la prime payée. Au cours des dernières années, ce coût s'est élevé jusqu'à 7%.

Autre renseignement donné, hier, par les admi-

nistrateurs du fonds: de 1961 au 30 juin 1974, il a versé des indemnités aux victimes d'accidents d'automobile pour un montant total de \$52,473,961.

Signalons enfin que depuis 13 ans, le gouvernement ne s'est jamais occupé des activités de cet organisme, n'a jamais exigé de rapports annuels ou de bilans financiers.

Le rapport Gauvin propose un réaménagement complet du mode de fonctionnement du fonds.

Il suggère qu'il indemnise seulement au niveau des blessures corporelles et que les personnes non assurées ne puissent bénéficier des indemnités.

Il propose enfin que le fonds soit financé par une cotisation obligatoire de tous les propriétaires de permis de conduire. Cette cotisation annuelle est établie à \$2.

Le contrôle et la gestion du fonds seraient évidemment confiés au gouvernement.

Les administrateurs du fonds se sont dits d'accord, hier, avec cet ensemble de mesures.

Ils ont cependant suggéré, que d'ici là, le gouvernement apporte des amendements favorisant un ré-

glement plus rapide des réclamations et rendant le système plus équitable.

Par exemple, des organismes tels l'Hydro-Québec ou encore Bell Canada, qui ne souscrivent rien au fonds, réclament des indemnités.

De plus, le fonds s'est vu obliger d'indemniser des victimes d'accidents de motoneige ou encore de véhicules de plaisir (terre-jeu), etc.

Jusqu'à maintenant, de Johnson à Bourassa, le gouvernement québécois a fait la sourde oreille à toutes ces demandes.

ESPACE ET TERRAINS COMMERCIAUX
A VENDRE OU A LOUER
SITUE AU 575 ARAGO OUEST
GABRIEL BOUCHARD
687-2400

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Parc Mont-Tourbillon
pour ceux qui aspirent à respirer

- facilement accessible par le Boulevard du Lac et la côte du Golf
- en périphérie du Club de Golf qui confère un aspect aéré et récréatif à l'ensemble du projet
- panorama sur le lac et les centres de ski
- valorisation de l'emplacement grâce à un plan d'aménagement de l'entourage
- première phase d'un projet global ne pouvant qu'entraîner une plus-value de votre propriété.

Au Lac Beauport
à quinze minutes de Québec
à mille lieux des traces de la ville.

De plus en plus de gens veulent prendre leurs distances à l'égard de la vie urbaine, du stress qu'elle entraîne, de la sensation d'étouffement qu'elle crée. Si vous aspirez vous aussi à changer d'air, il est temps de poser le premier geste en ce sens, en devenant propriétaire d'un terrain au Parc Mont-Tourbillon du Lac Beauport. D'une superficie de 20 000 pi.ca et plus, les terrains de ce nouvel aménagement domiciliaire et récréatif constituent des enclaves de bien-être.

Le Parc Mont-Tourbillon un élan vers le bien-être et l'air pur

Pour plus d'information au sujet du Parc Mont-Tourbillon, téléphonez à **527-6711**

soupirez d'aise la nature est à vous!

éditorial

Un cran d'arrêt

L'industrie de la construction qui a connu une période d'activité intense au cours des dernières années connaîtrait un ralentissement important à compter de l'an prochain. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Il est normal qu'après une période d'expansion aussi rapide, on traverse une période de stabilisation. C'est ce qui s'est produit à Montréal au lendemain d'Expo 67, à un moment où l'on avait atteint une sorte de point de saturation dans certains secteurs de l'économie montréalaise, en particulier en ce qui concerne la construction commerciale. C'est un peu la même situation qui se répètera au Québec. Il suffit de regarder les projets qui ont été réalisés ici au cours des dernières années, de mesurer leur ampleur, pour se rendre compte qu'on a réussi à répondre aux besoins les plus urgents et que cette période de rattrapage étant révolue il faudra se résigner à attendre que se créent de nouvelles pénuries. Notre plus grande carence résidait dans l'insuffisance de notre industrie hôtelière. On achève d'y remédier. Deux grands hôtels ont déjà été inaugurés. Quatre autres sont en chantier et seront accessibles au public au cours de l'an prochain, de sorte que personne n'est intéressé à se lancer dans de nouveaux développements à moins que les circonstances ne l'exigent. Le gouvernement de la province, qui avec la construction de la cité parlementaire a été un des plus grands moteurs de l'expansion des récentes années, veut se donner le temps de planifier ses prochains mouvements et il semble devoir se contenter pour le moment de louer les espaces dont il aura besoin plutôt que de se lancer dans de nouveaux projets, d'autant plus que sa politique de concentration autour de l'édifice du Parlement a été vivement critiquée et a contribué à créer des problèmes de circulation qu'on n'a pas tellement intérêt à aggraver. Dans le secteur de l'habitation, il est probable qu'on assiste à une pause et qu'on hésitera avant de construire de nouvelles conciergeries. Tout dépendra de la demande.

Pour ce qui est des édifices à bureaux les besoins ne sont plus aussi impératifs qu'ils l'étaient il y a une couple d'années et que lorsqu'ils auront été totalement comblés on vivra l'expérience actuelle de la ville de Montréal, car c'est dans ce domaine bien particulier que l'activité est actuellement la plus considérable. Le secteur le plus gravement touché est et sera encore pendant un certain temps celui de la

construction domiciliaire. Le recul prend des proportions inquiétantes un peu partout à travers la province et on est en voie de créer une pénurie qui conduira à une surenchère dont feront les frais tous ceux qui sont en quête d'un logement. Le coût de la construction et les taux d'intérêt sont tels qu'il est devenu quasi prohibitif pour la majorité des gens d'accéder à la propriété. Et les villes de périphérie dans les grands centres où la construction domiciliaire a atteint un point de stagnation seront bientôt aux prises avec des problèmes considérables. Il y a une urgence pour les gouvernements de provoquer un déblocage dans ce domaine, car la situation deviendra rapidement dramatique pour beaucoup de familles.

Il faut aussi considérer les effets de ce ralentissement sur l'économie en général. On connaît les problèmes de l'industrie du sciage et l'inquiétude qui y règne, inquiétude qui n'a pas été entièrement dissipée par les mesures annoncées récemment par le président des Etats-Unis, car pour nombre de travailleurs de ce secteur plane encore la menace de mises à pied et il semble qu'on n'a pas intérêt dans le moment moins que jamais à maintenir une politique qui ne peut qu'accroître le chômage. Les villes de banlieue de l'agglomération québécoise sont directement concernées par cet aspect du problème. A Sainte-Foy en particulier la crise prend des proportions dramatiques. Alors que l'an dernier on mettait en construction près de 1,500 unités de logements d'une valeur de onze millions de dollars, cette année on n'en a enregistré que 44 unités pour une valeur de moins de \$200,000. Et ainsi se crée une rareté de logement qui frise la crise.

Quant aux autres secteurs de la construction, même si les projets sont moins nombreux et d'une valeur beaucoup moins considérable, restent à compléter plusieurs chantiers très importants qui assureront du travail à des centaines de travailleurs pour quelques mois encore. Mais après qu'arrivera-t-il? Il y a certes des projets dont la réalisation se prolongera pendant toute l'année et d'autres qui seront lancés avec le printemps, mais il est évident que l'industrie de la construction dans notre milieu a connu ses meilleurs jours et qu'il s'écoulera un certain temps avant qu'on assiste à une reprise aussi importante que celle que nous avons vécue depuis cinq ou six ans.

Raymond DUBE

Précédents et répétitions

La politique, on le dit, se répète presque toujours, en quelque pays qu'on soit. S'il y a des répétitions, il y a rarement des précédents. On pourrait en citer, même au Canada. Ainsi, par exemple, quand aux dernières élections complémentaires dans le comté de Johnson, un candidat de l'Opposition se fit élire contre le gouvernement en place, c'était la première fois que cela se produisait depuis 40 ans. Il paraît que depuis 1934, le gouvernement du Québec avait toujours réussi à l'emporter, mais dans les autres provinces il est apparu au cours des temps identiques, que le gouvernement au pouvoir a très souvent perdu des élections partielles. De plus, ce fut très fréquent au niveau fédéral, surtout. Chacun a ses habitudes, et ce n'est pas toujours de l'inédit.

Dans le cas des dernières élections de Londres, on a dit qu'il fallait remonter encore plus loin pour voir un gouvernement garder le pouvoir avec une aussi petite majorité que les deux ou trois voix actuelles du régime Wilson: ce serait en 1910, au temps peut-être d'Asquith, de Campbell-Bannerman ou de Ramsay Macdonald. Si Wilson se maintient au pouvoir avec cette fragile majorité jusqu'en 1979, il aura établi un nouveau record en ce siècle et s'approchera de ceux du libéral Gladstone et du conservateur Salisbury au siècle dernier. Les deux avaient "régné" presque quinze ans. Au 20e siècle, le conservateur Baldwin fut premier ministre à trois reprises, mais le conservateur Churchill, deux seulement. Le parti libéral de Thorpe n'ayant pas réussi la percée escomptée, comme au début du 20e siècle, au moment le plus accentué de son radicalisme, on pense que les Britanniques ont surtout rejeté l'idée de ressusciter "l'unionisme" comme il fleurissait alors. La politique dite "d'union nationale" d'alors avait réussi à rétablir une certaine stabilité en Grande-Bretagne, Londres ne cessant de trébucher de crise en crise politique ou économique. Elle servit de litière au travailisme, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il semble que le travailisme sera obligé de se faire conservateur pour se maintenir. Sagesse prime richesse.

A. TREMBLAY

Fais ce que dois



l'opinion du lecteur

La chasse (aux-motards-sans-casque) est ouverte

Dimanche, le 6 octobre dernier, un jeune motocycliste de 19 ans, Yvon Boudrault, fut sérieusement blessé à la suite d'une collision avec une voiture-patrouille de la police de Québec.

Je crois que l'on peut honnêtement s'interroger sur la façon de procéder des policiers de notre ville en cette occasion.

Le motard était poursuivi depuis quelques minutes par une dizaine de policiers qui avaient jugé qu'il fallait à tout prix arrêter (dans les deux sens: stopper et mettre en état d'arrestation) le jeune homme pour une grave infraction: le motard circulait sans casque protecteur!

Aux grands maux, les grands moyens: devant la gravité de l'"offense", les policiers décidèrent d'y aller de main forte devant l'obstination du "dangereux criminel". Deux des six (6) voitures de police s'engagèrent à sens inverse de la circulation sur la rue Saint-Jean, artère qui est, comme tous les Québécois le savent, à sens unique ouest-est après la rue Turnbull. Le motard et les policiers venant à sa rencontre filaient à vive allure et ce qui devait arriver arriva: la voiture de police heurta de front la motocyclette dont le conducteur fut propulsé dans les airs avant de retomber sur la chaussée quelque 68 pieds plus loin!

Devant ces faits dont je fus, avec quelques personnes, témoin, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sérieusement sur l'action des policiers de la "sûreté" (sic) municipale? Je le crois, tout comme les autres témoins de l'accident.

Le fait que le jeune homme roulait sans casque protecteur justifiait son interpellation par les policiers, de même que la poursuite qui s'engagea devant le refus du motard de s'immobiliser.

Mais cela justifiait-il:

1. que deux (2) voitures de policiers s'engagent à sens inverse de la circulation, sur une rue aussi achalandée que la rue Saint-Jean, et à aussi vive allure (des quelque 85 pieds de freinage de la voiture-patrouille avant l'impact démontrent à quelle vitesse elle roulait à l'encontre de la circulation)?

2. que ces policiers mettent ainsi en danger la vie de quelconque automobiliste roulant ouest-est sur une artère dont chacun sait qu'elle est à sens unique après Turnbull et en profite à cet endroit pour accélérer?

3. que ces mêmes policiers se dirigent face au motard dans l'intention peu équivoque de le heurter (malgré le recul de quelques pieds subi par la voiture-patrouille après l'impact, cette dernière s'immobilisa à sept pieds et demi (7½) pieds du trottoir de gauche, direction ouest-est)?

Voilà, à mon avis, une bien curieuse façon de démontrer à un jeune qu'il est dangereux de circuler sans casque protecteur en motocyclette! C'est une leçon de

chose cruelle à admettre pour le motard qui repose depuis ce temps à l'Hôtel-Dieu avec un bras fracturé et de multiples et profondes coupures.

Et que dire de la déclaration de lieutenant Blouin (qui, je l'espère, a mérité ses galions de lieutenant avec des actions plus éditantes!) qui, sentant la soupe chaude, s'efforça de justifier l'action de ses policiers en soulignant que ceux-ci avaient simplement dressé un barrage et laissé suffisamment d'espace au motard pour passer (voir Le

Journal de Québec, lundi 17 octobre 1974, p. 14!)

En plus de contredire la déclaration des témoins de l'accident, comment alors peut-on expliquer:

1. que la voiture de police freinait toujours au moment de l'impact (des traces de freinage et de dérapage en font foi);
2. que la motocyclette a heurté de front l'automobile (contrairement à ce que laisse croire la position du véhicule après le choc qui l'a fait dérapier et reculer de 4 pieds);
3. que la voiture impliquée vint heurter la motocyclette à l'extrême gauche de la voie (l'automobile, malgré le recul de l'impact, s'immobilisa à moins de huit (8) pieds du trottoir de gauche).

Le jeune Boudrault a certainement compris que ce n'est pas de cette manière qu'on devient un héros. J'espère tout simplement que les policiers présents auront compris la même chose pour eux-mêmes...

Yves Laliberté
1159, chemin Ste-Foy
Québec

Deux millions donnés pour stérilisation: et grande modération pour des médicaments indispensables

Honorable Claude Forget
Ministre des Affaires sociales,
Cité Parlementaire,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Pourriez-vous s'il vous plaît par la voie du Soleil et de la télévision répondre aux questions suivantes:

1) Pourquoi votre ministère a-t-il accepté de payer si généreusement l'année dernière, d'après un article paru sur le Soleil page B-3, le 12 octobre 74, la somme de \$2,095,385 pour 21,282 ligatures, 8,460 vasectomies, 2 à 3 jours d'hospitalisation, \$80.00 par chambre ordinaire. Sauf les cas d'intervention par laparoscopie, et de ce fait, les vrais malades attendent leur tour pendant des mois.

2) Auriez-vous l'obligeance, si ce n'est pas trop vous demander de dire à la population, combien ont coûté les deux livres pour chaque médecin: deux livres pour chaque pharmacien, avec très belle reliure, la machinerie pour imprimer l'entrée des médicaments vendus; plus le travail d'un an et demi que vos pharmaciens et médecins ont eu pour préparer une liste de médicaments très incomplète, juste les remèdes simples.

Nous avons le droit n'est-ce pas de savoir parfois les détails de l'usage que l'on fait de l'argent qu'on nous réclame.

3) Pourquoi vos pharmaciens et experts s'obstinent à refuser d'ajouter sur leur liste incomplète des médicaments indispensables pour l'artériosclérose cérébrale. Ceux-ci doivent sans doute savoir par coeur tous les effets bénéfiques des médicaments qu'ils ne veulent pas ajouter sur cette liste. Alors je ne doute pas qu'ils vont trouver dans leur science générale et compétence expérimentale un médicament pour éviter qu'il se forme un caillot de sang au niveau du cerveau, et provoquer soit la paralysie ou la perte de la vue. Etant donné qu'il y en a aucun sur votre liste.

Les effets bénéfiques de certains médicaments ne laissent plus de doute. Des médecins très consciencieux qui n'ont pas juste une science théorique de la médecine, mais à leur crédit de nombreuses années de pratique les ont

recommandés à maintes reprises. Mais sur différents prétextes, on fait fi de leurs demandes. Croquant sans doute avoir à discuter avec des ignorants quand il s'agit de simples citoyens.

Ils sont experts sans doute vos fonctionnaires, pour financer votre budget du ministère.

Experts pour prévoir qu'il reste des millions pour des stérilisations et financer des dépenses pour de la paperaise. C'est vraiment casse-tête.

Je m'excuse, Monsieur le Ministre pour ce petit surcroît de travail.

Croyez à ma gratitude pour la sincérité avec laquelle je présume vous allez dire la vérité à la population, payeurs de taxes qui préféreraient certainement faire servir cet argent à des fins plus utiles, pour nos frères défavorisés d'Outre-Mer. Et plus près

de nous, les pauvres qui doivent se contenter d'une mince parcelle du montant que vous recevez par mois.

Est-ce que vous avez songé, monsieur le Ministre, à consulter vos experts, pour savoir s'ils vous garantissent que ces stérilisations et pilules anticonceptionnelles vendues à la pelle, n'auraient pas sur le psychisme des effets secondaires sur ces clients stérilisés, et sur la population qui va se retrouver avec juste des vieillards vers l'an 2030, si la natalité continue. C'est toujours prudent n'est-ce pas de s'assurer que ces interventions ne feront pas tort.

Vous remerciant à l'avance de votre bonne attention, monsieur le Ministre, je demeure,

Bien à vous,

Bernadette Labbé,
Mgr Gosselin,
Lévis.

Le revenu des ingénieurs

L'Honorable Ronald Basford
Ministre du Revenu National
Chambre des Communes
Edifice du Parlement
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Monsieur le Ministre,

Je prends connaissance ce matin d'un communiqué de l'agence Presse Canadienne au sujet des revenus des Canadiens pour l'année 1972.

On peut y lire que votre Livre vert attribue un revenu moyen annuel de \$25,477 aux ingénieurs et architectes, qui viennent au quatrième rang après les médecins, les avocats et les dentistes. Qui plus est, au Québec, on cite que les ingénieurs et architectes viennent au deuxième rang avec un revenu annuel moyen de \$34,301; quelle entorse à la vérité!

Depuis sept ans que je vous écris à ce sujet, je ne peux que constater l'immuabilité de la chose publique. S'il n'y a aucun moyen de vous convaincre que de tels chiffres sont de nature à nuire à notre profession, vous pourriez à tout le moins les qualifier de façon à éclairer un peu plus le public sur la catégorie exacte à laquelle appartiennent ces professionnels, ingénieurs et architectes.

Il y a au Canada environ 80,000 ingénieurs dont quelque 10% sont dans le domaine de la pratique privée et possèdent leurs propres bureaux; tous les autres sont salariés. Le

revenu moyen annuel de \$25,477 que votre Livre vert attribue aux ingénieurs et aux architectes ne s'applique réellement qu'à ceux qui possèdent un bureau de génie-conseil ou d'architecte-conseil et il ne peut qu'en être de même pour ceux du Québec.

En 1972, le revenu annuel moyen des 16,000 ingénieurs du Québec se situait à \$17,000, et celui de tous les ingénieurs canadiens (y compris les ingénieurs-conseils) se situait aux environs de \$17,160. Il est sans doute flatteur pour nous, du Québec, de nous voir attribuer une hausse de quelque 100%. La réalité est tout autre, cependant, et le public a droit à la vérité et non à une information tronquée, qui donne bonne conscience aux employeurs d'ingénieurs et nuit aux efforts de nos membres qui tentent d'obtenir une rémunération plus à la hauteur des services qu'ils rendent à la société.

Je me répète sans doute, puisqu'il y a plusieurs années que je fais les mêmes représentations, mais je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour qu'en fin de vos statistiques annuelles soient présentées sous leur vrai jour, même si ça fait mal!

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire
Robert Masse, ing.
1100-2075, rue Université
Montréal.

au-delà de l'événement



En adoptant un règlement antimanifestation, en 1969, le maire Drapeau se garantissait au moment opportun des secousses de la contestation populaire. Entre le 13 novembre et le 13 décembre de cette même année, la tenue de toute assemblée, défilé ou attroupement fut interdite dans le domaine public de Montréal. Les contrevenants risquaient l'emprisonnement (un maximum de 60 jours) et une amende. Il s'en prévalait encore lors de la grève au journal La Presse. Depuis ce temps, les tribunaux en sont saisis. Déclaré ultra-vires par la cour supérieure, la Cour d'appel cassait ce jugement. Aujourd'hui, la Cour suprême doit trancher le débat.

Le règlement antimanifestation survivra-t-il au maire Drapeau?

par Michel SAMSON

— Le 12 novembre 1969, le conseil municipal de Montréal adopte un règlement, le 3926, qui lui permet d'interdire toute assemblée, défilé ou attroupement, sur une partie ou sur l'ensemble de son territoire et cela pour la période qu'il détermine. Une telle ordonnance peut être décrétée à la suite d'un rapport du chef de police et du chef du contentieux indiquant que la tenue d'assemblées, de défilés ou d'attroupements causera du tumulte, mettra en danger l'ordre public ou sera une occasion de tels actes.

— Fin novembre de la même année, une citoyenne de Montréal, Claire Dupond, appuyée par le procureur général du Canada, conteste la validité de ce règlement devant la cour supérieure du Québec. Ils allèguent entre autres que la ville a légiféré en matière criminelle (ce qui appartient au gouvernement fédéral) en restreignant les libertés publiques et en créant un nouveau crime différent de ceux qui existent déjà au code pénal au chapitre de l'émeute.

— Le 18 juin 1970, la cour supérieure donne raison à la plaignante et déclare ultra-vires le règlement "antimanifestation".

— La cause est portée devant la Cour d'appel qui, le 30 septembre 1974, casse le jugement de la cour supérieure en affirmant que le règlement n'empiète pas sur le pouvoir législatif du Parlement canadien en matière de droit criminel et qu'il ne contrevient pas non plus à la Déclaration des droits de l'homme.

— Le dernier mot appartient maintenant à la Cour suprême à qui le procureur de Claire Dupond vient de demander la permission d'en appeler.

Dans cette longue lutte juridique autour du règlement Drapeau, on peut cerner deux débats très différents qui ne

peuvent cependant faire autre chose que d'être liés.

D'un côté, un débat de fond concernant l'effet du règlement, à savoir comment, en démocratie, peut-on limiter les libertés civiles fondamentales (expression, réunion, conscience). D'autre part, un débat purement juridique en matière de droit constitutionnel, à savoir si un tel règlement relève de la juridiction du gouvernement fédéral ou de celle des provinces.

Pour le citoyen moyen, c'est évidemment le premier débat qui retient l'attention. On laisse le second aux juristes et, selon que l'on est plutôt un tenant de l'ordre ou plutôt un tenant des libertés fondamentales, on se dit pour ou contre le règlement "antimanifestation".

Mais ce débat là demeure plutôt théorique en raison même de nos institutions. Il existe, bien sûr, une Déclaration des droits de l'homme au Canada qui garantit l'exercice des libertés comme les libertés d'expression et de réunion. Mais cette déclaration ne fait pas partie de notre Constitution contrairement aux États-Unis. Elle est une simple loi qui peut être suspendue au gré des législateurs (comme dans le cas des mesures de guerre) et elle ne vaut que pour les domaines qui sont de juridiction fédérale.

Un problème de juridiction

La déclaration devient donc secondaire dans le débat qui entoure le règlement antimanifestation. En effet, si la Cour suprême déclare que le règlement en question relève du pouvoir de légiférer d'Ottawa, alors le règlement tombe de lui-même puisque les municipalités n'ont que des pouvoirs qui leur sont délégués par la province.

Si, par ailleurs, le règlement est déclaré de juridiction provinciale, il devient valide et il n'y a pas de

recours puisque la Déclaration fédérale des droits de l'homme ne peut être invoquée et que le Québec n'est doté d'aucune charte des droits de l'homme.

Pour la Ligue des droits de l'homme, il est déplorable que la question de principe se retrouve ainsi au second plan. Un porte-parole de la ligue, Me Jacques Desmarais, nous disait récemment comment cet organisme est mal pris en raison de l'absence d'une charte des droits de l'homme au Québec.

"Un débat sur la distribution des pouvoirs, c'est intéressant, mais le vrai débat, sur le fait qu'un règlement municipal allant à l'encontre de la liberté de réunion, ne se fera pas."

Le "hic" constitutionnel

Dans le règlement Drapeau, certains articles ont une portée civile relativement à la propriété et à la jouissance des biens publics, mais c'est l'article qui attribue au comité exécutif le pouvoir d'interdire "sub poena" une manifestation qui constitue le noeud du litige.

S'agit-il là d'un règlement de circulation ou d'un crime de l'émeute? La cour supérieure répond que la nature et la portée civile sont accessoires en regard de son caractère criminel et la Cour d'appel répond le contraire.

Regardons là-dessus l'opinion d'un professeur de droit constitutionnel à l'université de Montréal, Me François Chevrette:

"Il faut se souvenir que la compétence des provinces et des municipalités sur l'ordre public local est une compétence de nature réglementaire; il s'agit pour elles de garantir notamment l'ordre extérieur sur leur territoire, la tranquillité et la sécurité des citoyens, la bonne circulation sur les routes etc. Aussi

celles-ci peuvent-elles adopter les mesures pour y arriver et, notamment, décréter qu'il sera nécessaire, pour pouvoir tenir des réunions ou manifestations publiques, d'obtenir un permis précisant certaines conditions quant au temps, au lieu, au nombre de personnes, aux mesures de sécurité etc. Mais il faut tenir compte qu'il ne leur est pas possible de prohiber de façon générale ces réunions ou manifestations, ou d'imposer comme condition à leur tenue l'obtention d'un permis pouvant être accordé discrétionnairement et sans référence à des normes ayant une certaine objectivité. Si elles le faisaient, les provinces ou les municipalités légifèreraient sur le droit criminel. Car en droit constitutionnel canadien, les libertés d'expression, de réunion et de manifestation sont matières comme telles de droit criminel. Il n'est pas question de dire que les provinces ne peuvent en aucune façon les atteindre ou les limiter par leurs lois. Mais, ce faisant, elles doivent le faire pour des fins nettement provinciales."

Que décidera la Cour suprême? Il est difficile de présager, mais rappelons que, dans les seules années '50, elle a infirmé à sept reprises des jugements de la Cour d'appel du Québec en matière de libertés civiles.

Chose certaine, si la Cour suprême donne raison à la ville de Montréal, les quelque 1.400 municipalités du Québec pourront théoriquement se doter chacune d'un règlement antimanifestation à moins, bien entendu, que l'Assemblée nationale du Québec en décide autrement dans une éventuelle charte québécoise des droits de l'homme. Pour le moment, en tout cas, le procureur général du Québec appuie la ville de Montréal dans sa lutte pour faire survivre le règlement Drapeau.

Mgr Courchesne réhabilité...

Des centaines de personnes sont allées voir "Charbonneau et le Chef" et en sont revenues, avec raison, fortement impressionnées.

Il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'un drame doté d'une qualité artistique exceptionnelle et soutenu par des artistes de première grandeur.

L'art dramatique se bâtit sur le contraste et, inévitablement, caricature les personnages qu'il fait revivre. Tout spectateur peut être facilement tenté, en écoutant "Charbonneau et le Chef", d'accueillir la pièce comme un document historique de pure vérité. Ceci est particulièrement vrai à Rimouski où plusieurs spectateurs, qui avaient connu Mgr Courchesne, ont été navrés de ne pouvoir le reconnaître dans la pièce. Beaucoup d'autres, plus jeunes ou nouveaux venus dans la région, n'auront pour seule image que le souvenir d'un homme opposé à la grève d'Asbestos et servilement lié au premier ministre du temps (Acte II, scène 4).

Parce que Mgr Courchesne fait partie de notre histoire régionale et de nos institutions rimouskoises, je crois qu'il est de mon devoir, par souci de vérité et par respect pour sa mémoire, de publier une lettre adressée par Mgr Courchesne à M. Maurice Duplessis en date du 1er avril 1949, en plein milieu de la

grève. Cette lettre figure aux archives du diocèse.

Mgr Courchesne y prend des positions très fermes:

- 1— il déclare en le soulignant que la grève d'Asbestos est "illégal, mais juste";
- 2— il annonce la parution d'une lettre collective des évêques sur la question, qui mettra en cause l'attitude de l'autorité civile;
- 3— il assure le premier ministre que les évêques ne laisseront pas s'accréditer la légende que l'Église cède à l'ascendant du capital jusqu'à sacrifier les travailleurs";
- 4— il dit qu'il n'y a guère d'avantages à s'obstiner jusqu'à provoquer une lame de fond;
- 5— il invite le premier ministre à abandonner l'exigence d'un "arbitrage sans pouvoir d'exécution" en faveur d'une négociation directe entre les parties;
- 6— il rappelle que l'autorité civile a l'ultime "responsabilité morale" des conditions hygiéniques dans l'usine;
- 7— il invite le premier ministre à poser "l'acte d'humilité qui s'impose en ce moment à sa conscience d'homme d'Etat".

Mgr Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski

"Illégale, mais juste"

Monsieur le Premier Ministre,

Vous me permettrez bien de porter à votre connaissance que tous les collègues de l'épiscopat de la province sont inquiets des événements actuels et qu'ils sont unanimes à souhaiter qu'une solution soit au plus tôt trouvée à la crise ouvrière des Cantons de l'Est. Vous avez sans doute pris connaissance de l'article de la revue eucharistique du clergé, signé du P. Moïse Roy, sur la grève qui sévit: **Illégale mais juste**, de même que de l'exposé de principes, publié par la Commission sacerdotale de sociologie. Ces articles, vous l'aurez remarqué, n'ont pas été désavoués par les évêques parce que ceux-ci les considèrent comme l'expression exacte de l'enseignement des Papes appliqués à notre pays et à notre temps.

Il est peut-être bon que vous sachiez qu'une lettre pastorale collective devra paraître en mai prochain sur le Travail et ses conditions, et qui donnera toute la doctrine sociale de l'Église sur ce grave problème. Ne serait-il pas opportun de régler l'incident actuel avant que le mal ne s'aggrave encore et que l'autorité civile ne soit jugée défavorablement par le public à la lumière de cet enseignement?

Quand la légalité ne sert pas au bien commun, elle perd sa valeur morale et fait plus de mal que de bien. La loi doit être mise à l'ordre de la raison, promulguée pour le bien commun. Dans le cas présent, il y a lieu d'examiner si l'autorité civile ne doit pas recourir à l'appui du principe de la justice sociale plutôt qu'à la légalité de valeur tellement discutable?

Par déférence pour l'autorité civile, les évêques attendent, toujours dans l'espoir que les discussions engagées aboutiront à une entente. Mais il ne leur sera pas possible de laisser s'accréditer la légende que l'Église cède à l'ascendant du capital jusqu'à sacrifier les travailleurs. Tous aimeraient bien que lorsqu'ils

élèveront la voix, l'autorité civile elle-même n'apparaisse pas comme cédant au même ascendant et enveloppée dans le blâme qui découlera de l'enseignement donné, selon la doctrine sociale la plus authentique de l'Église.

S'il n'y avait que l'inconvénient de voir tel parti politique triompher devant l'opinion à la suite de cette intervention, ce serait assez peu grave, bien qu'il n'y ait guère d'avantages à s'obstiner jusqu'à provoquer une lame de fond, quand, en ce moment, la solution proposée par l'Action catholique, dans un article de L.-Ph. Roy, paraît chose plus simple que de laisser se dresser les barricades et les syndicats de toute la province se cotiser pour le soutien des grévistes contre la faim.

Il me semble que vous ne pouvez pas douter de la bienveillance qui me dicte cette lettre. Je suis convaincu que si vous décidez que les grévistes doivent rencontrer les employeurs et s'entendre avec eux, sans tant insister sur les délais d'un arbitrage lui-même sans pouvoir d'exécution, la lassitude générale rendrait facile un arrangement.

Au reste, il me revient, de source certaine, que le grief des ouvriers n'est pas surtout celui du salaire, mais bien des conditions hygiéniques de l'usine. Et là-dessus, c'est l'autorité civile qui doit avoir le dernier mot comme elle a toute la responsabilité morale.

Je vous prie de croire que je prie tous les jours pour vous. Permettez à un homme d'Église qui devient un vieillard de vous dire qu'à certains moments, l'exercice de l'autorité demande plus d'humilité que n'en exige même le respect de la loi. Je suis convaincu que votre piété envers saint Joseph vous inspirera l'acte d'humilité qui s'impose en ce moment à votre conscience d'homme d'Etat.

Tout respectueusement dévoué en N.S.

Georges Courchesne



Québec ne vise... (Suite de la première page)

rons la candidature de Québec pour 1984, 1988, etc. jusqu'à ce qu'on soit exaucé", d'indiquer M. Claude Bergeron, secrétaire exécutif de cette corporation publique.

Echéancier

C'est M. James Worrall, représentant du Canada au sein du CIO, qui doit déposer la requête québécoise, demain, à Vienne, où s'ouvre la 75e session du CIO, qui durera trois jours. Suivra, les 22 et 23 octobre, une assemblée générale appelée à rendre un certain nombre de décisions, dont le choix de l'emplacement des Jeux d'hiver de 1980.

Après le désistement de Chamoni (France) et de Vancouver-Garibaldi, il y a une dizaine de jours à peine, Lake Placid demeure la seule candidate encore en lice.

Et la ville de Québec demande justement au CIO de lui accorder un délai de 20 à 30 jours avant d'exaucer la demande de cette ville américaine.

"Tout ça parce qu'on a nettement senti que le CIO souhaitait qu'une deuxième candidature s'ajoute à celle de Lake Placid", dira encore M. Bergeron.

Québec a demandé ce délai dans le but d'étudier les implications techniques et financières de sa candidature possible et ensuite de la préparer, advenant qu'elle décide de foncer.

"Nous avons toujours gardé le silence par éthique olympique, aussi longtemps qu'a été maintenue la candidature de Vancouver. Et voilà que le désistement de celle-ci précipitent les événements..." font observer les dirigeants de SIQ.

Moins de \$50 millions

Il en coûterait moins de \$50 millions à la ville de Québec d'organiser les Jeux d'hiver de 1980, selon une toute première projection de M. Labrecque. Les exigences précises du CIO détermineraient, en dernier ressort, le coût final du projet.

"Québec dispose déjà de 80 pour cent de l'équipement nécessaire, ce qui n'était pas du tout le cas de Denver, au Colorado (qui s'est désistée par suite d'un référendum) et de Vancouver-Garibaldi", soutient SIQ.

Seules les pistes de luge et de bobsleigh seraient des additions vraiment rendues nécessaires par l'organisation des Jeux olympiques, affirme M. Labrecque. Les projets déjà en cours au mont Sainte-Anne régissent le cas du ski nordique et du saut à skis, poursuit le président de SIQ, tandis que le ski alpin serait présenté à Petite-Rivière-Saint-François, "où, dit-il, les montagnes sont appelées à être exploitées d'une façon ou d'une autre". En cela, M. Labrecque fait notamment allusion aux sommes déjà consenties par le gouvernement provincial pour certains travaux préliminaires.

L'essentiel des autres disciplines olympiques d'hiver regroupe le hockey, le patinage de vitesse et le patinage artistique.

Sports internationaux de Québec estime que la capitale provinciale est déjà fort bien pourvue en hôtellerie, en transports... "et en individus prêts à mettre l'épaule à la roue", dira M. Labrecque.

Tandis qu'environ 130 nations sont impliquées dans les Jeux olympiques d'été, à peu près 45 participent régulièrement aux Jeux d'hiver.

C'est Sapporo, au Japon, qui a présenté les Jeux d'hiver de 1972 tandis qu'Innsbruck, en Autriche, a obtenu ceux de 1976.

"C'est sérieux"

Même s'il admet penser à long terme, M. Labrecque déclare que les intentions de SIQ pour 1980 sont "on ne peut plus sérieuses. Que le CIO nous accorde le délai demandé et je vous garantis une candidature extrêmement solide", dit-il.

Ce projet a déjà l'appui de la ville de Québec et de la Province, dont le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, fut l'un des fondateurs de Sports internationaux de Québec. "Et nous sommes confiants d'obtenir une réponse positive d'Ottawa, poursuit M. Labrecque. Mais si le gouvernement fédéral nous indique l'inopportunité de notre demande pour 1980, ajoute-t-il, nous comprendrions très bien son attitude".

Parce que, justement, il y aura déjà eu les Jeux d'été de 1976, à Montréal!

Cet accord demandé à Ottawa vise les mêmes avantages consentis à Vancouver-Garibaldi, avant son désistement. Grosso modo, il s'agit du même appui d'organisation accordé à Montréal pour les Jeux de 1976.

"Car je ne suis pas du tout gêné d'emprunter ce qui fonctionne très bien", de dire M. Labrecque en parlant de l'émission de médailles et de timbres et de l'organisation de la loterie olympique.

Il fut impossible, hier, de faire confirmer par le gouvernement fédéral qu'il doit fournir une réponse dès aujourd'hui aux dirigeants de SIQ. Le correspondant du Soleil à Ottawa a toutefois pu vérifier l'existence d'une correspondance entre SIQ et le bureau du premier ministre Trudeau.

"Tout compte fait, de conclure M. Labrecque, nos démarches nous permettront tout au moins d'augmenter nos chances d'obtenir les championnats mondiaux de ski nordique (demandés officiellement à Fallun, en Suède, il y a quelques mois) et de mener d'autres grands projets internationaux à bon terme".

Cliche ne veut pas... (Suite de la première page)

gnage du chef de chantier du campement de LG-2, à la baie James, M. Laurent Hamel, qui soutenait devant la commission qu'un délégué de chantier de la section locale 791, de l'Union des opérateurs de machinerie lourde, M. Maurice Dupuis, recevait le fabuleux salaire de quelque \$1,000 par semaine.

Assisté du commissaire Bryan Mulroney, le juge Cliche n'a pas négligé de fournir des exemples précis de faits que ses clients, et notamment la section locale 791 et la section locale 144, de l'Union des plombiers, auraient cachés au procureur de la FTQ-construction, Me Michel Décaray.

"Demandez au président de la section locale 791, M. Robert Meloche (qui était alors présent dans la salle des audiences), s'il n'est pas exact qu'il a rencontré les représentants de Spino Construction à l'hôtel Skyline, de Montréal, pour discuter justement les conditions de travail et de salaires de leurs délégués de chantier à LG-2, en mars?" ont lancé le juge Cliche et le commissaire Mulroney.

Poussant plus loin, le président de la commission a souligné que c'est même au cours de cette réunion, à Montréal, que les représentants de la section locale 791 auraient proféré des menaces au porte-parole de Spino Construction. Cette entreprise multinationale de construction, à capital italien, est détentrice d'un important contrat à

LG-2 et également au métro de Montréal.

Selon le juge Cliche, les témoignages recueillis à huis clos par les commissaires démontreraient que c'est à cette occasion (la rencontre du Skyline à Montréal) que la section locale 791 aurait menacé les représentants de Spino Construction de désordres sur leur chantier du métro, à Montréal, s'ils n'acceptaient pas les revendications syndicales à la baie James.

"Extorsion"

Le président de la commission a en outre indiqué au procureur de la FTQ-construction que la commission entendait également prendre une semaine pour entendre des témoignages publics faisant état de contributions illicites aux clubs sociaux et sportifs de certaines unions en retour d'une souplesse relative à la règle de l'étiquette syndicale.

Vous auriez avantage à discuter ce sujet avec vos clients, notamment la section locale 791 et la section locale 144, a lancé le juge Cliche à l'endroit du procureur de la FTQ-construction, laissant ainsi entendre que ces deux sections locales étaient sérieusement impliquées dans de tels gestes.

La règle de l'étiquette syndicale dans le secteur de la construction veut en effet que les travailleurs d'une union refusent de poser des matériaux ne portant pas l'étiquette de fabrication syndicale par des membres de cette même union.

Des accusations ont d'ailleurs été portées par des employeurs, lors de la première partie des audiences de la commission à Québec, selon lesquelles certains représentants syndicaux acceptaient de fermer les yeux sur cette question moyennant une compensation salariale aux clubs sociaux ou sportifs de l'union. Dans certains cas, ces "généreuses donations" auraient atteint quelque \$50,000.

Suspension d'une requête

Cette sévère remontrance des commissaires n'est, semble-t-il, pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Dès la reprise des audiences, en début d'après-midi, le procureur de la FTQ-construction, Me Décaray, a demandé à la commission de suspendre une requête écrite qu'il avait déposée en matinée, au nom de ses clients, la FTQ et le Conseil provincial des métiers de la construction.

Essentiellement, cette requête visait à permettre au procureur syndical:

- 1) de contre-interroger les témoins;
- 2) de permettre aux requérants de faire toute preuve en vue de com-

pléter, de parfaire ou même d'infirmer certains témoignages;

3) de divulguer aux requérants toutes les informations recueillies par la commission et susceptibles de toucher les droits des requérants;

4) de permettre aux requérants d'avoir une copie de tous les témoignages à huis clos recueillis par la commission concernant la FTQ-construction.

Visiblement ébranlé par les révélations du juge Cliche et par ses précisions relatives au fait qu'il ne voulait pas que des témoins de la commission "finissent dans la rivière des Prairies", Me Décaray a demandé une suspension de sa requête pour fin de consultation avec ses clients.

La commission a consenti à la demande du jeune avocat mont-réalais tout en soulignant qu'il s'agissait là d'une procédure qui était juridiquement inusitée.

Les événements de mars 1974

Par ailleurs, les procureurs de la commission ont fait entendre les témoignages de quatre personnes, hier, relativement aux incidents violents qui ont entraîné la fermeture du chantier de LG-2, le 21 mars, et causé quelque \$35 millions de dommages.

Le chef de chantier de LG-2, M. Laurent Hamel, est venu raconter sa version des faits survenus lors des jours qui ont précédé et suivi ces incidents (sac des chantiers et fermeture). La description faite par M. Hamel coïncide avec la relation de cet événement qui avait été faite devant le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage.

L'enquête du commissaire Delage, menée au lendemain des événements de mars, avait conduit à la mise en accusation et à la condamnation à 10 ans de prison de M. Yvon Duhamel. Ce dernier, qui agissait alors comme agent d'affaires de la FTQ-construction au campement de LG-2, avait été l'âme dirigeante de ces gestes malheureux.

M. Hamel a expliqué comment ces incidents étaient nés de l'expulsion d'un délégué de chantier FTQ, M. William Saint-Onge, qui avait battu un travailleur CSN et du refus des représentants de la FTQ-construction de laisser deux travailleurs CSN sur les chantiers de l'entrepreneur Lamothe, à la baie James.

Par la suite, un enquêteur de la section des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, le caporal Jean Chalin, est venu déposer devant la commission diverses photographies montrant le campement de LG-2, les dortoirs en flammes, le bris des trois génératrices et des conduits d'eau et d'égoûts.

Mgr Courchesne... (Suite de la première page)

facilement tenté d'accueillir cette pièce comme un document historique de pure vérité, a signalé, hier, l'évêque, en faisant l'observation suivante:

"Ceci est particulièrement vrai à Rimouski, où plusieurs spectateurs, qui avaient connu Mgr Courchesne, ont été navrés de ne pouvoir le reconnaître dans la pièce. Beaucoup d'autres, plus jeunes ou nouveaux venus dans la région, n'auront pour seule image que le souvenir d'un homme opposé à la grève d'Asbestos et servilement lié au Premier ministre du temps".

Par souci de vérité et par respect pour la mémoire de son prédécesseur, Mgr Ouellet a donc publié le document dans lequel Mgr Courchesne a pris des positions fermes, à son avis. Il fit ainsi remarquer que Mgr Courchesne avait déclaré de façon non équivoque que la

grève à Asbestos était "illégal mais juste".

Mgr Courchesne annonçait la parution d'une lettre collective des évêques concernant les conditions de travail et la doctrine sociale de l'Eglise. Il prévenait le puissant premier ministre que "les évêques ne laisseront pas s'accréditer la légende que l'Eglise cède à l'ascendant du capital jusqu'à sacrifier les travailleurs".

"Quand la légalité ne sert pas au bien commun, elle perd sa valeur morale et fait plus de mal que de bien. La loi doit être une mise à l'ordre de la raison, promulguée pour le bien commun. Dans le cas présent, il y a lieu d'examiner si l'autorité civile ne doit pas recourir à l'appui du principe de la justice sociale plutôt qu'à la légalité de valeur tellement discutable".

Mgr Courchesne, subtile, mentionnait aussi qu'il n'y a guère d'avantages à s'obstiner jusqu'à provoquer une lame de fond. Il invitait le Premier ministre à abandonner l'exigence d'un "arbitrage sans pouvoir d'exécution" en faveur d'une négociation directe entre les parties.

Enfin, un dernier paragraphe d'une belle valeur:

"Je vous prie de croire que je prie tous les jours pour vous. Permettez à un homme d'Eglise, qui devient un vieillard, de vous dire qu'à certains moments l'exercice de l'autorité demande plus d'humilité que n'en exige même le respect de la loi. Je suis convaincu que votre piété envers Saint-Joseph vous inspirera l'acte d'humilité qui s'impose en ce moment à votre conscience d'homme d'Etat".

Le médiateur avait...

(Suite de la première page)

complicité de la part de la commission. C'est la FTQ qui est en lock-out. On prend les moyens qu'on veut. On n'est arrangé avec personne en dedans. La FTQ n'a besoin de personne pour faire ce qu'elle a à faire."

Selon M. Bourdon, André Desjardins aurait même juré cette assertion sur la tête de ses enfants.

M. Bergeron a précisé, pour sa part, que le jour de l'émission des chèques, il est entré dans le bureau du directeur général de la commission, M. Jean-Louis Renaud, et que l'atmosphère était assez détendue. Pas de brouhaha. Et personne ne lui a demandé d'avertir les autorités ou le ministre.

Par ailleurs, le directeur général de la Fédération de la construction, M. Michel Dion, membre patronal de la commission, a affirmé, hier, qu'à l'assemblée spéciale du 19 juin, André Desjardins a félicité M. Renaud "de sa décision d'émettre les chèques de paye de vacances" des ouvriers.

GRAND DUKE

*UNE DES TROIS PLUS GRANDES VODKA DU MONDE À \$6,05



Une vodka? Tiens bien ma tuque, on va prendre un grand duc.

*Les résultats d'une recherche nous permettant de faire cette affirmation sont disponibles en écrivant à:
Service aux consommateurs
a/s Walter Trudeau
Les Distilleries Corby Ltée
Case Postale 308
Succursale B, Montréal

A NOS ANNONCEURS...

Encore 8 jours

LE SOLEIL publiera le samedi 2 novembre le cahier SPORTS D'HIVER & motoneige



Ce cahier thématique mettra l'accent sur les plaisirs des sports de plein air durant la saison froide et constituera une excellente occasion pour les annonceurs participants de présenter les nouveautés '75 dans les articles de sport, l'équipement, le vêtement... Nous vous invitons donc à effectuer vos réservations au plus tôt.

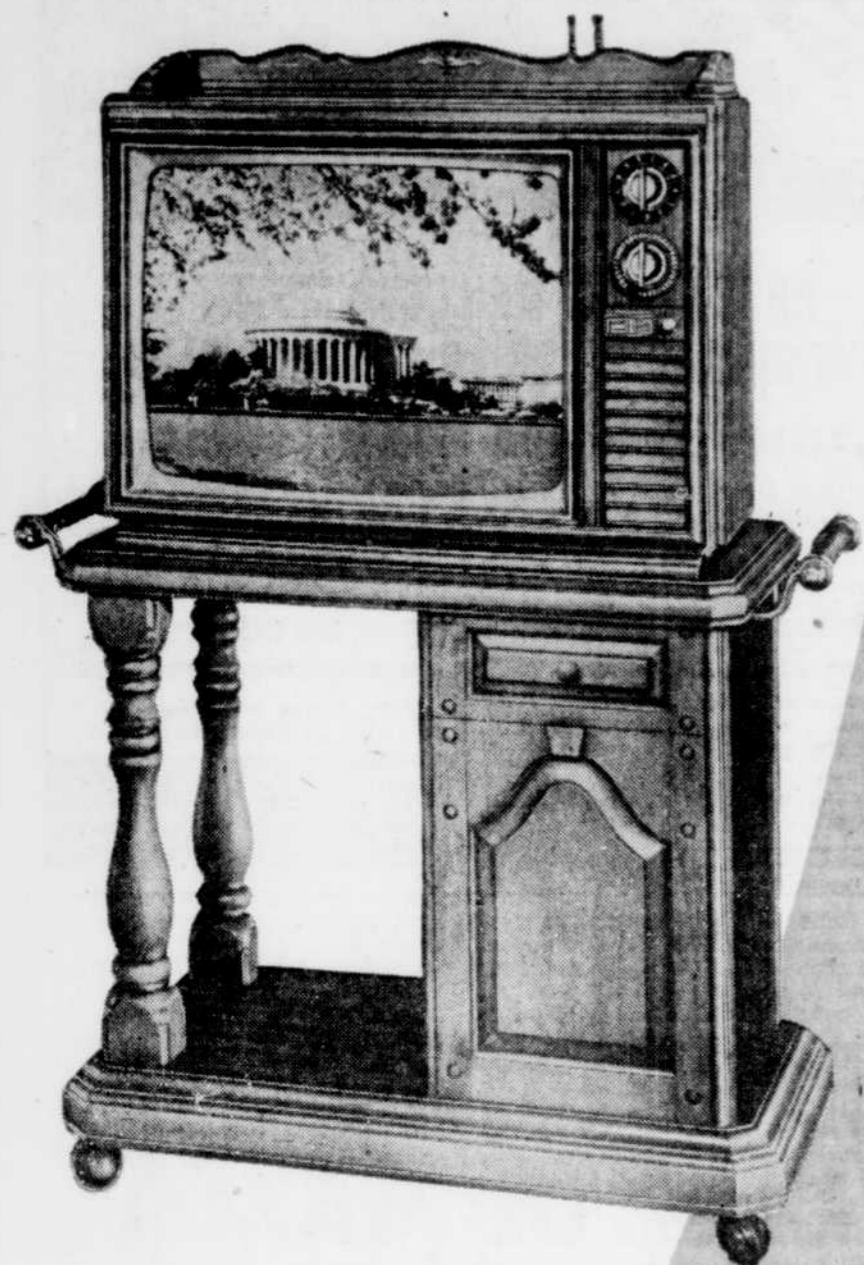
FERMETURE: VENDREDI LE 25 OCTOBRE

LE SOLEIL

Service de la Publicité, 390 est, St-Vallier, Québec G1K-7J6 (418) 525-7131

Quasar / Tanguay

les spécialistes de la couleur



**Quasar
TELECOULEUR**

modèle WP5538LS

20''

Avec Super Instamatic. Beau style colonial toujours très demandé; fini érable "Héritage", persienne et galerie. Desserte au fini érable "Héritage" assorti renforçant l'impression de style Américain ancien.

\$ **679⁰⁰**
(base incluse)



**Quasar
TELECOULEUR**

modèle WP5546LW

20''

avec radio AM/FM

• Téléviseur portatif avec châssis QS 3000 • 100% transistorisé • Syntonisation couleur "Instamatic" • Tube image "Matrix Plus" • Radio AM/FM incorporé.

\$ **599⁰⁰**
(supplément pour base)

Luminosité
Accord précis automatique
Tente
Contraste
Intensité

SYNTONISATION COULEUR INSTAMATIC
Pouvez régler sur un bouton et automatiquement, vous réglez l'intensité, la tente, le contraste, la luminosité et pouvez même activer l'accord précis automatique.

TUBE-ECRAN MATRIX BRILLANT
Une matrice noire enveloppe chaque couleur d'une infinité de points qui donnent des images nettes, claires, aux couleurs vives.

LES MINICIRCUITS
Tous incorporés dans un seul tiroir, ne coûtent presque rien et se remplacent en quelques minutes à votre domicile... rien à débiter durant les deux premières années!

TIROIR A CIRCUITS
Voilà un système qui facilite l'entretien, les minicircuits y sont tous installés.

2 ANS
de garantie

100% sur toutes les pièces
100% sur la main-d'œuvre

• TELECOULEUR avec les minicircuits

• TUBE-ECRAN Matrix brillant

Une matrice noire enveloppe chaque couleur d'une infinité de points qui donnent des images nettes, claires, aux couleurs vives.

• SYNTONISATION COULEUR SUPER INSTAMATIC

Règle automatiquement la qualité de l'image en fonction de l'éclairage ambiant.

10 ELECTRONICIENS A VOTRE SERVICE

LEVIS

PLACE TANGUAY
ROND-POINT DE LEVIS
833-4511

ameublements
Tanguay
INC

BEAUPORT

535, BOUL. STE-ANNE
(à côté de la Dame Blanche)
661-3761

Le bill 41 inquiète l'Ordre des médecins

par Richard COTE

Le projet de loi 41 modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux inquiète profondément l'Ordre des médecins du Québec et cet organisme souhaiterait que la législation reflète concrètement la volonté que le ministère des Affaires sociales dit avoir de se rapprocher de ses collaborateurs.

Reprenant en grande partie les remarques présentées la veille par les fédérations des omnipraticiens et des médecins spécialistes dans leurs mémoires remis à la commission des Affaires sociales étudiant présentement les projets de loi 40 et 41, le porte-parole de la corporation professionnelle des médecins, le docteur Jules Gosselin, s'est demandé si l'on ne faisait pas fausse

route. "Il serait peut-être préférable, a-t-il indiqué, d'examiner les inconvénients majeurs de la centralisation excessive à Québec dans le domaine des services de santé, plutôt que les lacunes secondaires d'ordre administratif".

Auparavant, le docteur Gosselin avait souligné qu'il était regrettable de constater que ce projet de loi subordonnait l'activité professionnelle du médecin à la machine administrative des établissements de santé.

"Les statuts et privilèges professionnels ne peuvent être déterminés par règlements et projets de loi", a expliqué le président de l'Ordre des médecins, qui a ajouté que les restrictions contenues dans le projet

de loi 41 risquaient d'enlever au médecin l'autonomie nécessaire à l'exercice normal de ses fonctions selon les règles de l'Art, la déontologie et pour le mieux-être du patient.

A son avis, advenant l'adoption du projet de loi sans que ne soient apportées des corrections jugées essentielles, il sera difficile de maintenir l'atmosphère d'harmonie nécessaire au bon fonctionnement des institutions hospitalières et au maintien de la qualité des soins.

Par ailleurs, le docteur Gosselin a affirmé que l'organisme qu'il représente était déçu de ce qu'on ait choisi de réduire à nouveau l'étendue du rôle du conseil des médecins et dentistes dans les hôpitaux en donnant plus de pouvoir aux directeurs généraux.

Etre ou ne pas être professionnel

"Etre ou ne pas être professionnel, telle est la question."

Telle est celle en effet qui a été l'objet de longs débats, hier, à la commission parlementaire des Affaires sociales qui étudie présentement les projets de loi 40 et 41 modifiant notamment la loi sur les services de santé et les services sociaux.

La raison du litige: la définition du professionnel dans les projets de loi n'est pas la même que celle qui est déjà contenue dans le code des professions du Québec et peut-être même dans certaines autres lois provinciales.

On en est arrivé à un moment donné à se demander s'il ne serait pas plus facile d'utiliser, pour les besoins de certains articles des projets de loi, une appellation autre que celle de "professionnel".

Le ministre Forget a en fin déclaré qu'il prenait toutes ces observations en considération et qu'il restait toujours possible de changer la rédaction de ces projets de loi, d'où la raison d'être de ces séances de la commission des Affaires sociales.

Marc-Yvon Leclerc anesthésie pourtant depuis 23 ans

MONTREAL (PC) — C'est par milliers que, depuis 23 ans, le Dr Marc-Yvon Leclerc a anesthésié des patients de dentistes et il ne lui est jamais arrivé de faire faucheur.

C'est l'associé du Dr Leclerc, le Dr Jean-Pierre Tousignant, qui l'a affirmé, hier soir, au "Journal de Montréal", qui voulait connaître les réactions de l'anesthésiste devant la mort de M. André Bonin, âgé de 21 ans, chez un dentiste de Montréal-Nord, mardi.

En l'absence du Dr Leclerc, le Dr Tousignant a souligné que son collègue anesthésiait des milliers de patients par année, depuis 23 ans, et qu'il avait sûrement atteint un haut degré de compétence.

M. Bonin, est mort à son arrivée à l'hôpital Fleury, après avoir été anesthésié par le Dr Leclerc, au bureau du dentiste Pierre Gladu.

Selon le Dr Tousignant, c'est l'encombrement des hôpitaux qu'il faut blâmer pour la mort de M. Bonin. L'anesthésiste s'enquiert toujours de l'état de santé de son patient, mais il ne peut faire les tests nécessaires dans les hôpitaux, parce qu'ils n'ont pas le temps.

Le Dr Charles Gosselin, président du Collège des

dentistes du Québec, a abondé dans le même sens, blâmant le gouvernement pour son inaction dans le domaine des hôpitaux.

Il a fait remarquer que plusieurs dentistes ne possédaient pas l'équipement nécessaire pour faire face à des situations d'urgence et que ce serait aux hôpitaux à s'occuper de ces cas.

Il a ajouté que le collège, qui émet les permis des dentistes à travers la province, rendrait illégale l'anesthésie dans le bureau du dentiste, si les hôpitaux leur fournissaient de meilleurs services.

Coroner

Hier, le coroner Maurice Laniel a déclaré qu'une autopsie sera pratiquée sur le jeune Bonin, ajoutant qu'il reportait son verdict à plus tard dans les deux autres cas similaires survenus récemment.

On se rappelle que le 23 septembre, le jeune Benoit Bertrand, âgé de 10 ans, était mort quelques jours après avoir été anesthésié par un dentiste.

M. Laniel a précisé que l'enquête sur la mort de M. Bonin pourrait apporter d'autres indices sur les dangers possibles de l'utilisation d'anesthésiques dans les bureaux de dentistes.

Le président du collège des dentistes a, de son côté, précisé que le bureau des gouverneurs de l'organisme se réunirait, en fin de semaine, pour discuter de l'opportunité d'établir de nouveaux règlements pour s'assurer que les dentistes qui administrent des anesthésiques dans leur bureau sont assez équipés, en cas d'urgence.

CABARET ELLE et LUI
40, St-Nicolas - 682-2525

Du lundi au dimanche inclusivement

Fantasy Follies

Revue: Chants, danses, comédies travestis de New York

HITACHI "APS" ELECTRONIQUE
PRESENTE SES MODELES FUTURISTES



TELECOULEUR 26"

De conception entièrement nouvelle. 100% transistorisé. Tous les styles disponibles avec toujours, les qualités techniques Hitachi reconnues.

MARCEL COTE MEUBLES INC.
1975, RUE FLEUR DE LYS - 687-5181
(face au centre d'achats) - Mise de côté gratuite

LA RX-4 À MOTEUR ROTATIF. LA GROSSE NOUVELLE DE MAZDA VOUS EN DONNE BEAUCOUP PLUS.



ROTARY RX-4

Grosse Nouvelle!
La première voiture de la quatrième génération de Mazda à moteur rotatif, est la plus spacieuse que nous ayons jamais construite.

Intérieur plus spacieux.
Remarquez tout cet espace additionnel, les caractéristiques de sécurité et votre poste de commandes tout équipé, véritable mini-cabine de pilotage, avec sa console centrale.

Plus gros moteur rotatif.
Notre grosse nouvelle est dotée de notre plus puissant moteur* rotatif, portant la fameuse garantie de 3 ans/50,000 milles. † Cette année plus que jamais il vous faut rouler en Mazda à moteur rotatif. Venez nous voir, notre grosse nouvelle vous attend.

Extérieur plus spacieux.
Choisissez parmi un modèle à toit rigide, sedan ou familiale. Tous équipés de larges pneus radiaux, d'un dégivreur pour la fenêtre arrière, d'essuie-glace à trois vitesses, d'un tachymètre et d'une horloge.

* sous licence NSU/Wankel

† Mazda garantit le bloc-moteur de base et les pièces internes de son moteur rotatif contre toute défectuosité, compte tenu d'un usage normal et d'un entretien tel que recommandé, pendant trois ans ou 50,000 milles, selon la première éventualité. Les autres pièces de la voiture portent une garantie d'un an ou 12,000 milles, selon la première éventualité. Tous les termes et dispositions de la garantie sont clairement définis dans le manuel d'entretien, et pourront être expliqués par tout concessionnaire Mazda autorisé au Canada.

Garage O. Gosselin Inc. 185, St-Sacrement: 681-0525
Garage A. Legare Inc. 47 boul. Valcartier, Loretteville: 842-1971

Projet de collecte de données médicales

par Richard COTE

Le gouvernement québécois entend mettre sur pied, d'ici quelques années, un système de collecte de données médicales et hospitalières qui sera géré par une nouvelle corporation publique devant être neutre et indépendante du ministère des Affaires sociales.

Les informations recueillies par ce système seront dépersonnalisées et anonymes. Elles pourront servir à la fois au ministère concerné et aux corporations professionnelles de médecins, ainsi qu'à tous les groupes qui ont des responsabilités au niveau du contrôle, de la gestion et de l'allocation des ressources sanitaires au Québec.

Selon le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, qui prononçait, hier, un discours d'inauguration au congrès annuel de l'Association des médecins de langue française du Canada, "c'est un outil, un mécanisme de collecte et de digestion des statistiques qu'on voudrait être neutre, hors du contrôle absolu de quel qu'organisme que ce soit, y compris, et ceci est très important, le gouvernement lui-même".

Le ministre québécois avait rappelé, précédemment, le retard qu'accuse le Québec dans le domaine de la collecte des données médicales et hospitalières comparativement aux autres provinces canadiennes et surtout aux États américains.

Le système qui existe actuellement est, aux dires du ministre, faible en ce qu'il a été conçu dans le cadre du programme d'assurance-hospitalisation et vise principalement à colliger des données financières. Les données médicales et hospitalières ne sont alors qu'un sous-produit de ce mécanisme.

Une autre faille consiste en la lenteur avec laquelle les données sont communiquées aux organismes qui en font la demande, ce qui a amené plusieurs établissements à faire appel, à plusieurs reprises, à des organismes privés spécialisés dans ce genre de travail.

Le nouveau système annoncé hier par le ministre des Affaires sociales aura comme qualités principales, en plus d'être structuré de façon officielle, d'apporter uniformité et universalité dans la collecte des données, d'ou les applications plus vastes.

Il permettra notamment de définir des normes professionnelles élaborées scientifiquement, d'exer-

cer, de la part des corporations de médecins et dentistes, une surveillance et un contrôle plus exacts sur les actes posés par leurs membres, de définir les profils de pratique communautaire acceptables, d'évaluer, pour la première fois, les autres professionnels de la santé, etc.

Pour garantir une utilisation non biaisée de toutes ces informations, on a déjà prévu la création, d'ici 18 mois, d'une nouvelle corporation publique indépendante, qui serait formée essentiellement des usagers du système, c'est-à-dire des corporations professionnelles de médecins et d'archivistes médicaux, des établissements de santé et d'organismes les représentant, des conseils régionaux de la santé et des services sociaux, du ministère des Affaires sociales et du public.

"Bref, cette structure administrative gèrera le système d'information et serait donc neutre par rapport au processus d'évaluation, de dire M. Forget. Sa responsabilité serait de fournir les services demandés par ses usagers".

L'accès à l'information serait déterminé à partir d'un principe de base qui serait le suivant: "Tout organisme a, en principe, accès à n'importe quelle information pourvu que le contenu dévoilé ne puisse permettre de rattacher les données à un individu en

particulier, que ce soit un consommateur ou un producteur de services".

"D'autre part, selon le ministre, on pourrait exclure la possibilité que le gouvernement ait accès à l'information sur des individus identifiés".

Après avoir admis qu'un tel projet risquait à nouveau de semer l'émoi chez plusieurs, principalement les médecins qui risquent de voir là-dedans une nouvelle intrusion gouvernementale dans leur secteur, M. Forget a présumé qu'une connaissance approfondie de système prévu ainsi que de tous ses avantages ferait tomber toute opposition et engendrerait un esprit de collaboration, bien nécessaire, à son avis, au bon fonctionnement de ce nouveau mécanisme.



TU RECHERCHES...
du bois, des matériaux de construction, peintures, etc... pour embellir ta maison

TU EXIGES...
• QUALITÉ
• SERVICE
• BONS PRIX

ALORS...
suis-moi à la bonne adresse

LES AGENCES DE MATERIAUX ENR.
4250, boul. H.-Bourassa, Charlesbourg
TEL.: 626-1143

Ça promet!

Un bon whisky canadien pour les bonnes occasions.



FIVE STAR de Seagram

"Mélange et embouteille, ici au Québec"

39^e

3 derniers jours

Vente ANNIVERSAIRE

C'EST FÊTE CHEZ

LES FOURRURES PRÉMONT

Venez épargner sur de splendides fourrures
"Profitez de notre Vente Anniversaire... pour vous offrir la fourrure de vos rêves... à une offre rarement vue jusqu'ici!"

CRÉATIONS COUTURIERS, FOURRURES MODERNES, ÉLÉGANTS MODÈLES QUI VOUS PERMETTENT D'EN OBTENIR PLUS POUR VOTRE ARGENT... INVESTISSEZ DÈS MAINTENANT!

GRANDES ÉPARGNES D'ANNIVERSAIRE SUR FOURRURES.

Ne manquez pas de profiter de cette offre...
Facilités de paiement.

RAT MUSQUÉ

OPOSSUM et RAT MUSQUÉ
et de nombreuses autres magnifiques fourrures, à prix d'anniversaire... à compter de

\$539
Prix courant de \$395 à \$795

VISON

VISON CANADIEN
Modèles d'excellente qualité, confectionnés par d'habiles artisans. Des manteaux pour toutes les élégantes à partir de

\$1,239
Prix courant de \$1,495 à \$1,795

CHAT SAUVAGE

CHAT SAUVAGE TÊTE OCELOT
et autres ravissantes fourrures offertes à compter de

\$739
Prix courant de \$995 à \$1,095

| POUR DAMES, RÉDUCTIONS SUR MODÈLES COUTURIERS (ÉCHANTILLONS SEULEMENT) | | FAITES VOTRE CHOIX MESSIEURS, PARMIS DE SPLENDIDES MODÈLES POUR HOMMES | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| | PRIX ANNIVERSAIRE | | PRIX ANNIVERSAIRE |
| LAPIN TEINT LYNX | \$339 | PALETOT CASTOR NON RASÉ | \$539 |
| MOUTON RASÉ GARNI | \$339 | RAT MUSQUÉ NATUREL GARNI CHAT | \$639 |
| RAT MUSQUÉ TEINT OLARET | \$339 | LOUP POUR HOMME, 1/2 | \$639 |
| MORCEAU VISON MULTICOLEUR | \$339 | RAT MUSQUÉ TEINT BLUE MIST | \$739 |
| MARMOTTE NATURELLE GARNIE | \$339 | CHAT SAUVAGE NATUREL | \$939 |
| OPOSSUM HORIZONTAL | \$339 | PALETOT VISON RANCH FONCÉ | \$1,739 |

Ce ne sont là que quelques-unes des créations que Prémont est fier de vous présenter à l'occasion de sa vente 39e anniversaire.

PROFITEZ DE NOS CONDITIONS DE PAIEMENTS TOUT EN RÉALISANT D'INTÉRESSANTES ÉCONOMIES.

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi, mardi et mercredi 9h30 a.m. à 9h30 p.m., jeudi et vendredi 9h30 a.m. à 9h00 p.m., samedi 9h30 à 9h00 p.m.

524-3541

LES FOURRURES PRÉMONT

125 EST, ST-JOSEPH 132, N.-D. DES ANGES

Burns et Léger se porteront candidats à l'exécutif du PQ

par Norman DELISLE
(PC) — Les députés péquistes Robert Burns (Maison-Neuve) et Marcel Léger (Lafontaine) tenteront de se faire élire, en novembre prochain, sur le Conseil exécutif du Parti québécois.

MM. Burns et Léger brigueront les suffrages des militants afin d'obtenir les deux postes de conseillers de classe "A" de l'exécutif

du parti, apprend-on de source sûre.

Les deux postes de conseiller "A" de l'exécutif péquiste ont toujours été détenus, depuis 1970, par des députés du parti à l'Assemblée nationale.

Depuis le dernier congrès de février 1973, c'étaient MM. Léger et Guy Joron qui détenaient ces deux postes de l'exécutif. Lors de son élection à ce poste en 1973, M. Joron était député du district électoral de Gouin. Il a depuis lors été battu à l'élection d'octobre dernier par le libéral Jean Beaugard.

Quant à M. Léger, s'il est réélu, il s'agira d'un deuxième mandat à ce poste de conseiller de classe "A".

M. Lévesque

La candidature de MM. Burns et Léger à un poste du Conseil exécutif du parti est d'autant plus significative que ces deux députés ont publiquement contesté le type de leadership du chef du parti, M. René Lévesque.

Dans une fracassante déclaration, au début de septembre, M. Robert Burns a affirmé que M. Lévesque devait profiter de la première élection partielle à être déclinée pour se faire élire à l'Assemblée nationale, ou qu'il devait abandonner son poste de chef du PQ.

Le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, avait pour sa part indiqué que le Parti québécois devait mettre carrément l'accent sur l'organisation électorale, sinon il ne prendrait jamais la majorité des sièges de l'Assemblée nationale.

En février 1973, M. Léger s'était d'ailleurs fait élire à l'exécutif avec un mandat d'orienter l'action du Parti québécois vers une structure cohérente en matière d'organisation électorale.

Exécutif

L'élection de MM. Léger et Burns au sein de l'exécutif national serait interprétée par la plupart des observateurs de la scène politique québécoise comme un désir de l'aile parlementaire du Parti québécois de faire sentir sa présence au sein de ce comité

qui est la plus haute instance du PQ entre les congrès.

Le Conseil exécutif est actuellement composé de 11 membres, soit le président du parti, le vice-président, le trésorier, le conseiller au programme, deux conseillers de classe "A" et cinq conseillers de classe "B".

N'importe lequel des militants du parti peut postuler

au niveau des conseillers de classe "A" mais les députés de l'Assemblée nationale ne peuvent se mettre en lice pour les cinq postes de conseillers "B".

Les deux conseillers "A" sont actuellement MM. Léger et Joron tandis que les cinq conseillers "B" sont MM. Théo Gagné, Claude Morin, Marc-André Bédard, et Mmes Isabelle Fecteau et Rose Gélinais.



Marcel Léger

René Lévesque consulte la base

Le président du Parti québécois, René Lévesque, commence, aujourd'hui, une tournée qui le mènera dans les diverses régions de la province, tandis que le chef de l'aile parlementaire Jacques-Yvan Morin a déjà débuté une telle ronde de consultation auprès de la base.

En effet, M. Lévesque a jugé indispensable d'aller discuter avec les militants de l'orientation du parti, de son rôle comme président et du travail qui doit se faire d'ici aux prochaines élections.

Quant à M. Morin, il s'agit d'une vaste tournée, entreprise dans la péninsule gaspésienne, et qui précède l'inauguration de la session d'automne de l'Assemblée nationale.

Précisons enfin que la tournée de M. Lévesque débutera à Montréal-Ouest pour se terminer sur la Côte-Nord, le 7 novembre. Entre-temps, il aura visité la Rive-Sud de Québec, le 19 octobre, Québec, le 26 octobre, la Gaspésie, le 27 octobre, et le Saguenay - Lac - Saint - Jean, le 2 novembre.



Robert Burns

"Démontré le parti"

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Il est temps que le Parti québécois fasse mieux que des déclarations et aille rejoindre tous les Québécois dans leurs préoccupations quotidiennes. Il est temps de "démontré le parti" le parti et de le rendre vraiment représentatif de toute la province.

En prononçant ces paroles, hier, devant les journalistes à Rimouski, M. Alain Marcoux, administrateur du Cegep de Rimouski et président régional du PQ dans l'est du Québec, a aussi annoncé son intention de briguer un poste de conseiller de classe "B" à l'exécutif national lors du prochain congrès du Parti québécois, les 14, 15 et 16 novembre, dans la Vieille capitale.

Au départ, M. Marcoux croit être déjà assuré de l'appui de nombreux militants, considérant qu'il y aura 13 délégués par comté et que cette région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comprend à elle seule huit circonscriptions, "sans compter les sympathisants de la Côte-Nord et d'ailleurs".

Représentant d'une région qui, comme dans l'ensemble du Québec, a donné 30 pour cent du vote au PQ à la dernière élection provinciale, M. Marcoux est d'ailleurs membre du comité d'organisation qui a été formé au conseil national du PQ, à Mont-Joli, en septembre dernier.

Selon lui, ce parti souffre actuellement de dogmatisme et agit souvent comme s'il possédait toute la

vérité. L'opposition officielle, à son avis, devrait être davantage à l'écoute des problèmes quotidiens.

Il veut travailler à "humaniser" le parti dans son fonctionnement quotidien: "Le Parti québécois a développé de nombreuses structures qui le rappro-

chent d'une véritable organisation bureaucratifiée dans laquelle les relations personnelles sont faussées. Et pour changer ceci, le parti doit cesser d'être un parti d'hommes pour devenir un parti où les femmes peuvent y fonctionner normalement".

La manière de se vêtir en dit long sur la personne

Prenez les bas-culottes par exemple. Certaines femmes ne regardent pas à la dépense lorsqu'il s'agit de leurs vêtements, mais elles lésinent sur leurs bas-culottes, croyant que cela ne se verra pas.

Grossière erreur. Mal ajustés et rugueux, ils nuisent à l'allure générale.

Par contre, la femme raffinée s'assurera de la perfection du moindre détail. Qu'il s'agisse de son parfum ou de la qualité de ses bas-culottes.

La différence sera flagrante, surtout en ce qui concerne l'ajustement et l'aspect des bas-culottes.

La femme CAN CAN sait que ce sont les petits détails qui donnent grande allure.



\$1.50... et à chaque sou son denier

CAN CAN

Une liqueur ensorcelante

Cointreau nature
À déguster lentement dans un verre ballon.

Cointreau sur glace
Cubes de glace 2 onces de Cointreau dans un petit verre sans pied.

Side car
½ de Cointreau ½ de cognac ½ de jus de citron Shaker et glace Servir frappé

Faites venir notre brochure "12 Bonnes Idées."
Cointreau, Suite 1409, 1 Westmount Square, Montréal 216, Québec.

Entrez dans l'ère Technics

Technics colonne de son

Réponse de fréquence: 40-20,000 Hz ± 3dB (Basse 10 dB à 30 Hz, champ nul), 160' à 10 kHz

Dispersion: 160' à 10 kHz

Demandes de puissance: Minimum 10 watts recommandés pour l'amplificateur, max. 100 watts pour la musique et la puissance vocale sans fusion.

Orde sinusoïdale max. (400Hz): 50 watts pour 5 minutes.

Sensibilité: 10 watts = 90 dB SPL dans les pièces moyennes et grandes (3,000 pi. cu.)

Impédance nominale: 8 ohms.

Résonance du système: 48 Hz.

Tubes d'attache: Haut-parleur de graves 10"; haut-parleur moyen et pour aigus 3"; superaigus 2".

Fréquences de recouvrement: 1500 Hz, 7500 Hz.

Contrôles: Contacts pour les niveaux moyen et aigu (up = normal, down = -3 dB)

Grilles: Forme en tissu sculptée pour une meilleure acoustique (changeable).

Exécutoire: En noyer huilé, entièrement scellé.

Dimensions: 24 1/2" H x 13 3/4" L x 12 1/2" P.

Poids à la livraison: 37 lb.

Technics SL-1100AC table tournante à entraînement direct

Section table tournante

Type: entraînement direct

Plateau, matériel: aluminium moulé, équilibré dynamiquement

Diamètre du plateau: 13 1/2"/32"

Moment d'inertie: 109.5 lb/po²

Poids: 4.4 lb

Vitesses: 33 1/3 et 45 tours

Moteur: Moteur ultra-lent, à courant continu, sans balais, 20 pôles (rotor) 15 pôles (stator)

Changement de vitesses: Electronique

Variation du pas: Ajustement ± 5% par résistance variable individuelle

Pleurage et scintillement: moins de 0.03% (WRMS)

Ronflement: Mieux que -65 dB (DIN A), -70 dB (DIN B)

Temps d'accélération: En dedans d'une demi-rotation à 33 1/3 tours.

Technics SA-6000XC Récepteur FM/AM 2 canaux/4 canaux

Le Technics SA-6000XC, homologué par la "CSA", s'adapte parfaitement à toutes les applications 2 canaux et 4 canaux. Sa puissance nominale efficace s'établit à 56 watts, pour 4 canaux à 8 ohms, et à 70 watts, pour 2 canaux à 8 ohms; sa sensibilité FM est remarquable: (1.9uV, IHF).

- Conçu pour toutes les sources 4 canaux
- Décodage de précision de toutes les sources matricielles
- Commandes individuelles pour le niveau sonore de chaque canal, plus une commande maîtresse
- Prises de contrôle d'enregistrement et entrées multiples
- Circuit équilibré exclusif, sans transformateur (BTL), doublant la puissance des amplificateurs lors de l'emploi en 2 canaux.
- Rendement hors pair pour les basses fréquences
- Egalisateur de haut rendement à couplage direct
- Polier avant très sensible à transistors quadripolaires "MOS FET" et syntonisation linéaire FM/AM
- Nouveau circuit FM Multiplex
- Réglage silencieux FM à action rapide

Section bras de pick-up

Type: tubulaire, équilibré statiquement

Commande de force d'appui: 0-5g, à lecture directe

Commande antipatinage: Oui

Commande de pause: A amortissement hydraulique

Porte-cartouche: Type universel

Longueur effective: 9 1/4"

Dégagement: 35/64"

Erreur de repérage: ± 1.75°

VENEZ VOUS RENDRE COMPTE DE LA SUPERIORITE DE CES APPAREILS DANS NOTRE SALLE DE SON AMENAGEE A CET EFFET.

Glemieux

15, RUE ST-LOUIS, LEVIS — 837-8821

La politique agricole canadienne est un méli-mélo

par Jean-Paul GAGNE
du bureau du Soleil

OTTAWA — Tout en admettant le principe des offices de commercialisation des produits agricoles, le rapport, préparé sous la direction de l'économiste J.D. Forbes, de l'université de la Colombie-Britannique, est catégorique: les intérêts des consommateurs sont lésés parce que les offices ont été conçus en fonction des seuls intérêts des producteurs agricoles.

En conséquence, le rapport recommande que "des mesures devraient être prises immédiatement pour diriger et pour surveiller les offices de mise en mar-

ché au niveau provincial afin de réduire les effets secondaires indésirables d'un établissement artificiel des prix, d'une restriction, de la transférabilité individuelle des contingents, de la restriction induite des nouveaux venus sur le marché et de la restriction induite de la répartition géographique de la production".

Le rapport Forbes, qui a été fait pour le compte du Conseil de recherches en consommation, qui a succédé à l'ancien Conseil canadien de la coopération, suggère, comme l'a fait récemment la Commission Plumptre, de permettre

une participation complète et efficace des consommateurs aux décisions des offices.

Le rapport, qui compte 74 pages, est une charge virulente contre la politique agricole canadienne et la façon dont fonctionnent les offices de mise en marché.

L'étude a été faite en 1973, par un groupe de huit universitaires, dont M. Ferdinand Ouellet, du département d'économie rurale de l'université Laval; elle a été soumise au Conseil de recherches en consommation en mai 1974, soit au début de la campagne électorale; la publication officielle, hier, serait liée aux

fuites dont aurait bénéficié le Toronto Star qui, il y a environ deux semaines, a publié certaines parties du rapport. Pour des raisons encore inconnues, le président du conseil, M. Gilles Paquet, a déclaré, hier, que son organisme n'endossait pas nécessairement les vues, conclusions et recommandations du rapport Forbes et qu'il fera connaître ses propres recommandations dans un proche avenir.

Conclusions

Les conclusions du rapport Forbes sont les suivantes:

1— le coût annuel des programmes agricoles dépasse probablement de beaucoup le \$1 milliard dont la moitié émane directement de l'augmentation des prix aux consommateurs, le reste provenant de l'aide directe du gouvernement sous diverses formes.

Par la critique qu'il fait de la politique agricole canadienne, qu'il a qualifiée d'ailleurs de "fragmentée, contradictoire, mal conçue, fabriquée à la pièce pour la solution de problèmes immédiats", bref, de "méli-mélo résultant de la division fédérale-provinciale des pouvoirs", le rapport suggère même que ce milliard de dollars annuel serait un pur gaspillage en ce sens qu'on pourrait éviter de le dépenser.

2— l'utilisation des prix pour atteindre l'objectif de revenus accrus aux producteurs ne donne pas de résultat. Le bénéfice de prix plus élevés monte à un pourcentage infime de fermiers et sont très vite capitalisés sous forme de rentes plus élevées pour les propriétaires de terres ou de valeurs de contingentement accrues.

Selon l'étude du professeur Forbes, il est faux de dire que les cultivateurs sont pauvres. Ceux qui le sont sont les fermiers non commerciaux. En 1971, 19 p.c. des fermiers ont réalisé 58 p.c. des ventes totales de produits agricoles. Le rapport va même plus loin en déclarant que même de petits fermiers ne sont pas pauvres.

Le problème des fermiers est semblable à ceux d'autres catégories de citoyens. Il y a ceux qui sont efficaces et qui s'en tirent bien grâce à leurs capacités administratives, financières et techniques.

Il y a les autres qui tirent de la patte parce qu'ils n'ont pas les mêmes qualités: ils voient leurs revenus s'amenuiser graduellement. Selon le rapport, il ne faut pas chercher à accroître les prix pour garder ces gens-là en affaires; il faut, au contraire, les aider par d'autres moyens ou leur faciliter l'abandon de leurs terres. Pour eux,

l'augmentation des prix serait marginale alors qu'il serait très important pour les plus riches, lesquels n'en ont pas nécessairement besoin, ce qui serait de toute manière préjudiciable aux consommateurs.

3— certains changements de politiques agricoles nécessiteront des négociations avec les autres pays pour en arriver à une baisse des tarifs d'importation.

Le Canada a des avantages coopératifs; il devrait concentrer ses efforts dans les secteurs où il est le plus fort et compter sur l'importation pour les produits qui coûtent le moins cher à l'étranger.

Selon le rapport, les tarifs canadiens d'importation de fruits et de légumes font parfois monter le prix de 60 p.c. de la valeur du produit. En outre, la protection de l'industrie du vin de l'Ontario et de la Colombie-Britannique coûte aux consommateurs canadiens \$3.75 millions par

année. Autre exemple, l'Office de mise en marché du tabac ontarien arrache annuellement une "taxe" déguisée de \$4 à chaque fumeur canadien, etc.

4— les offices de commercialisation peuvent constituer un instrument efficace de la politique agricole, mais ils nécessitent une orientation et un contrôle compétent par les gouvernements.

Actuellement, les offices jouissent de pouvoirs sans pareil dans notre société. Beaucoup de ses pouvoirs, tels ceux de limiter la production, de fixer les prix, de fermer le marché aux nouveaux venus, pour n'en citer que quelques-uns, sont prohibés par les lois antimonopoles pour les autres secteurs de l'économie. En plus, la décision d'un office est sans appel.

5— la spéculation foncière représente une portion importante du coût de la production agricole et par-

tant du prix des aliments. Il est nécessaire de trouver une solution de rechange au système actuel de propriété foncière.

6— les gouvernements fédéral et provinciaux se doivent de fournir le leadership nécessaire en vue du développement d'une politique agricole nouvelle et viable.

A cette fin, le rapport recommande qu'une étude soit entreprise immédiatement. Non seulement n'y a-t-il pas de coordination et de planification, mais il arrive même que des programmes soient en contradiction l'un l'autre.

Selon le rapport, c'est en effet au gouvernement qu'il appartient de définir les grandes orientations, car, "livrés à eux-mêmes, les offices de commercialisation ne peuvent appliquer les politiques agricoles" de façon à "servir à la fois les intérêts légitimes et des consommateurs et des agriculteurs".



Le Soleil, Jacques Deschênes

L'antigel, ça devient inquiétant

OTTAWA (PC) — Alors que, d'après le ministère des Institutions financières du Québec, le prix de gros de l'antigel doit se situer entre \$3.05 et \$4.15 le gallon et le prix de détail, entre \$4.50 et \$5.50 le gallon, on paye aujourd'hui, en gros, pour ce produit, entre \$8.95 et \$7.25 le gallon. C'est ce qu'a soutenu, hier, à Ottawa, l'Association canadienne des distributeurs de produits pour véhicules automobiles — Automotive Industries Association of Canada. L'organisme ajoute que de l'antigel vendu à moins de \$5 le gallon pourrait bien ne pas empêcher le gel.

Un porte-parole de l'association des distributeurs a déclaré qu'il est impossible de vendre l'antigel au prix fixé par le gouvernement.

Les manufacturiers déclarent, pour leur part, que l'éthylène se faisant rare, le prix de l'antigel augmentera considérablement comparativement aux autres années.

Ouellet élargira le mandat de la commission Plumptre

OTTAWA (PC) — Loin de vouloir limiter les pouvoirs de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le gouvernement fédéral envisage de lui confier, à la fin de l'année, un mandat plus élaboré, qui comprendrait notamment la tâche d'étudier les perspectives de l'agriculture au Canada.

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a tenu à faire cette mise au point, hier, à la presse, par suite des appréhensions suscitées par le texte même du discours du Trône, selon lequel le mandat de la commission serait limité aux rapports réguliers sur les tendances des prix des aliments, ainsi qu'à l'analyse des raisons, lui retirant ainsi le pouvoir de recommandation quant à la révision des prix.

La présidente de la commission, Mme Beryl Plumptre, a par ailleurs menacé Chavez fait une tournée au Canada

OTTAWA (PC) — Cesar Chavez, chef des Fermiers unis de Californie, va faire une tournée du Canada entre le 22 octobre et le 12 novembre pour exhorter les Canadiens à boycotter la laitue et les raisins de Californie. Ces agriculteurs se disent exploités. Le Canada est le plus grand importateur de fruits et légumes californiens.

de démissionner, mardi, si le gouvernement entend limiter le rôle de la commission, lors de la reconduction de son mandat, prévue pour décembre.

M. Ouellet a ajouté par ailleurs que la commission pourrait être invitée à étudier les recommandations

du rapport Forbes, rendu public hier.

Ce rapport propose notamment que les offices de mise en marché des produits agricoles, tant fédéraux que provinciaux, soient étroitement surveillés par des organismes spéciaux représentant les intérêts des consommateurs.

CHERCHER VOTRE NOM
dans les
ANNONCES CLASSEES
LE SOLEIL
GAGNEZ 4 BILLETS
A VOTRE CHOIX



La 104e Revue du Cirque Ringling Bros. and Barnum & Bailey présente avec fierté, MICHU, le plus petit Homme du Monde!

RINGLING AND BARNUM & BAILEY
NOBROS.

AU COLISEE DU 29 OCTOBRE
AU 3 NOVEMBRE 1974

Tous les jours jusqu'au 26 octobre, deux noms précédés de deux étoiles seront cachés dans les Annonces Classées. Si vous découvrez le vôtre, vous aurez 48 heures pour vous présenter au Service des Annonces Classées afin de réclamer vos 4 passes pour le spectacle de votre choix, soit: 8:00 p.m. mercredi 30 oct., 8:00 p.m. jeudi 31 oct., 4:00 p.m. ou 8:00 p.m. vendredi 1er novembre.



NE MANQUEZ PAS
DE PARCOURIR LES
ANNONCES CLASSEES
TOUS LES JOURS.

Devancez le long et rude hiver 1978.

Partez en beauté dans une robuste Renault 1975.



La gamme des nouvelles Renault 1975 est arrivée! Des voitures ayant une robustesse que vous apprécierez durant tous les prochains hivers (et bien des étés aussi).

En plus de leurs qualités de base propres à Renault—traction avant, confort total, économie de consommation, les nouvelles Renault 75 offrent des améliorations et des nouveautés qui en font des voitures solides, fiables et économiques à l'entretien.

Certaines améliorations sont visibles, comme les nouvelles teintes harmonisées avec les nouveaux intérieurs en similicuir ayant l'apparence et le grain du véritable cuir.

D'autres ne sont pas visibles. Ce sont toutes les améliorations techniques que nous avons apportées à nos Renault 12 et nos coupés 15 et 17, qui en rendent le fonctionnement plus sûr et plus durable dans toutes conditions, au point que l'inspection périodique n'est plus nécessaire que tous les 9.000 milles. Ce sont aussi les améliorations apportées pour protéger la

carrosserie contre les attaques de la rouille.

La Renault conserve sa réputation de sécurité et de confort en 75! Non seulement par ses sièges baquets enveloppants et inclinables mais aussi par sa traction avant qui vous assure une tenue de route et une sécurité parfaites en tout temps (surtout en hiver pour surmonter facilement les difficultés que peuvent causer la pluie, la neige ou la boue). Et cette année encore Renault vous offre en équipement standard ce que la plupart des autres marques vous vendent en option. Par exemple, 4 vitesses synchronisées, 4 portes, les pneus Michelin* à carcasse métallique, vitres arrière latérales descendantes, dégivreur de vitre arrière, chauffage à grande capacité, suspension à grand débattement pour vous assurer un confort maximum.

Les preuves sont faites! La Renault est non seulement la voiture la plus vendue en France mais est devenue en 1974 la plus populaire des importées dans les principaux pays producteurs

d'automobile en Europe, comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie.

Venez voir les nouveaux modèles Renault 1975 chez l'un des concessionnaires Renault sans tarder. Votre seul problème sera de choisir entre la Renault 12, sedan ou station wagon, les coupés 15, les coupés sport 17, les Gordini dont le coupé 2+2 convertible à ouverture électrique équipée en plus d'un second toit rigide amovible.

La Renault 1975. Une voiture dont vous serez encore fier en 1978.



Faites l'essai des nouvelles Renault 1975. Maintenant.

*Uniroyal sur Renault 12 de base et 12L

Vente de films, caméras et accessoires photographiques.

Belem Photo inc.

Service de finition

Place Laurier
2700 boul. Laurier
Ste-Foy, Québec 10
G1V 2L8
(418) 656-6525

Trudeau, muet sur la future politique d'immigration

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a refusé, hier aux Communes, de dévoiler maintenant la nouvelle politique de son gouvernement en matière d'immigration qui sera contenue dans un projet de loi.

Il a fait savoir au chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, que le Cabinet étudie encore les modalités relatives au nouveau bill, lesquelles seront annoncées de façon habituelle par le ministre responsable de l'immigration.

Le chef conservateur a tenté de savoir si les nouveaux règlements contiendront plus de restrictions aux demandes d'immigration, selon que les candidats viennent de tel ou tel pays par exemple.

Le premier ministre a assuré son vis-à-vis que la nouvelle loi et les règlements modifiés "ne seront pas discriminatoires à l'endroit de qui que ce soit".

M. Trudeau a servi, à l'occasion, une petite leçon de morale à M. Stanfield en lui signifiant qu'il ne doit pas chercher à savoir ce qui se passe au Cabinet avant qu'une décision ait été prise parce que, a-t-il ajouté, les délibérations du Cabinet sont secrètes.

Le chef de l'Opposition a dit qu'il n'avait pas de "sermon" à recevoir du premier ministre et qu'il pouvait poser des questions aussi importantes que celles en rapport avec les nouvelles mesures de l'immigration.

La Commission d'appel de l'immigration a du travail

OTTAWA (PC) — Entre le 1er janvier 1973 et le 31 août 1974, la Commission d'appel de l'immigration a accordé le statut d'immigrants à 18,403 requérants sur un total de 28,060 demandes en appel.

Il reste encore 5,064 cas à entendre à la commission, un organisme indépendant du gouvernement, qui se rend à la recommandation du ministère de l'Immigration de se montrer "favorable".

Le ministère définit "le comportement favorable" par les circonstances et les

Pour sa part, M. Gordon Fairweather (PC-Fundy-Royal) a demandé si le gouvernement mettra davantage l'accent sur la réunification des familles dont des membres sont retenus ailleurs.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEwen, a répondu que cet objectif demeure toujours dans l'esprit du gouvernement.

D'autre part, M. Lincoln Alexander (PC-Hamilton-ouest) s'est insurgé contre la pratique du gouvernement qui s'apprête à légiférer sur cette question, a-t-il dit, avant même d'avoir publié le livre vert promis sur l'immigration et d'avoir laissé le temps aux Canadiens de l'étudier.

D'ailleurs, au sujet de ce livre vert, un porte-parole du ministère de l'Immigration a déclaré, hier, que le gouvernement allait en profiter pour réviser ses restrictions quant aux candidats à l'immigration qui sont soit épileptiques, soit homosexuels.

Un groupe d'homosexuels d'Ottawa, environ une douzaine, a de plus organisé, hier, une marche devant le ministère de l'Immigration afin d'appuyer leurs revendications visant à l'abolition des restrictions imposées sur l'entrée d'homosexuels au pays.

Ce livre vert ne représentera pas cependant la politique gouvernementale mais servira de document de base en vue de sa révision.

possibilités d'avenir que doivent refléter la capacité de chacun de s'établir au Canada de façon satisfaisante.

Environ 2,540 cas de personnes font présentement l'objet d'étude par la commission et la plupart de ces cas concernent des personnes entrées au pays après le 30 novembre 1972.

Quant aux 2,524 autres personnes, le ministère leur a expédié un formulaire leur demandant des documents qui faciliteraient l'examen de leur cas.

Discours du Trône fédéral adopté à la pluralité des voix

OTTAWA (PC) — Après huit jours de débats, le Discours du Trône, qui ouvre chaque session du Parlement, a été adopté à la pluralité des voix, hier.

Les débats se sont terminés par une vigoureuse attaque du député conservateur d'Alberta, M. Ken Hurlburt, selon qui tous les programmes sociaux doivent disparaître complètement au cours des 20 prochaines années.

"Tout ce que je demande c'est de pouvoir cultiver ma ferme en paix", a-t-il dit.

Digressant de son discours contre le socialisme et le bien-être social, M. Hurlburt s'est personnellement attaqué au député néo-démocrate ontarien, John Rodriguez, déclarant que "c'était un bien triste jour" pour le Canada de voir un immigrant, qui n'a contribué en rien au pays, devenir député en organisant des syndicats.

M. Kenneth Earl Hurlburt est encanteur, "rancher" et homme d'affaires. Il est membre de la troisième loge maçonnique d'Alberta et de la United Church. Il est le fils de Orval John Hurlburt et de Hannah Lydia von Wald.

Vivement offensé, M. Rodriguez faisait remarquer que les conservateurs recherchent le vote ethnique lors des élections mais qu'après, aux Communes, c'est une autre histoire.

D'ailleurs, a-t-il ajouté,

les libéraux ont tenté de le discréditer, comme M. Hurlburt, pendant la campagne, mais les électeurs ont choisi.

COUP DE FOUET dans les orgues



Tous les modèles

**FARFISA
LOWREY
EKO
VISCOUNT
ACETONE**

à prix de rabais!

Une visite saura vous convaincre de mettre de la musique dans votre foyer.

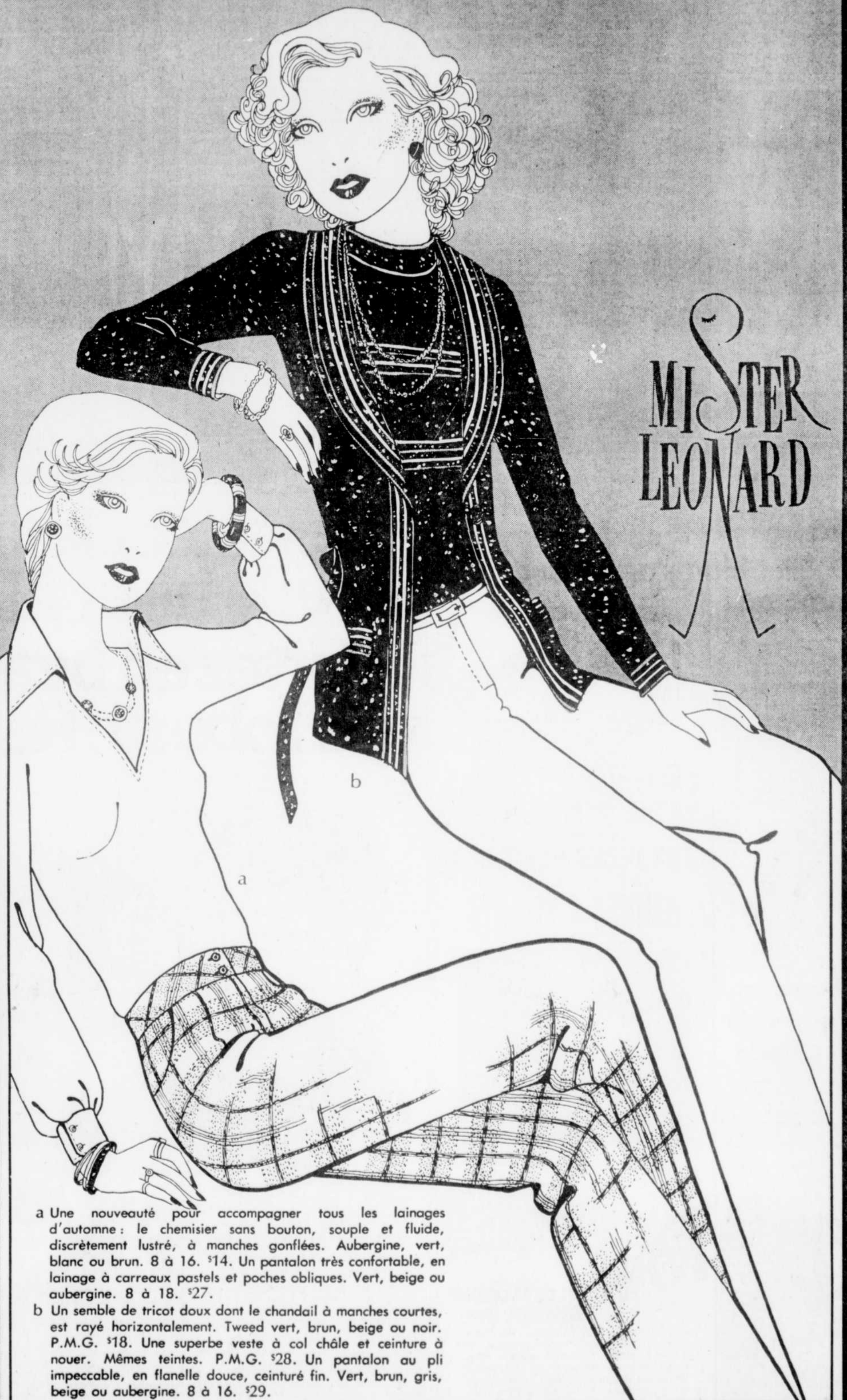
FINANCEMENT DISPONIBLE
Offre également valable à notre magasin situé à St-Flavien, Lotbinière, 151 rue Principale, tél.: 728-2115.

STUDIO DE MUSIQUE LE MARQUIS enr.
856 - 9e Avenue CHARTY, Qué.
832-0329
Édifice Caisse Populaire



norman

la gamme des coordonnés



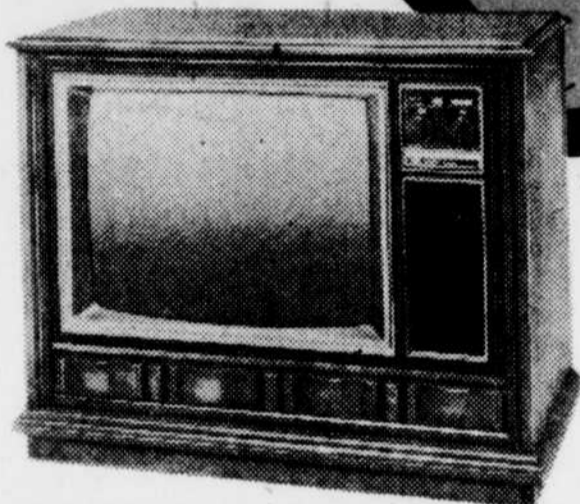
a Une nouveauté pour accompagner tous les lainages d'automne: le chemisier sans bouton, souple et fluide, discrètement lustré, à manches gonflées. Aubergine, vert, blanc ou brun. 8 à 16. \$14. Un pantalon très confortable, en lainage à carreaux pastels et poches obliques. Vert, beige ou aubergine. 8 à 18. \$27.

b Un semble de tricot doux dont le chandail à manches courtes, est rayé horizontalement. Tweed vert, brun, beige ou noir. P.M.G. \$18. Une superbe veste à col châle et ceinture à nouer. Mêmes teintes. P.M.G. \$28. Un pantalon au pli impeccable, en flanelle douce, ceinturé fin. Vert, brun, gris, beige ou aubergine. 8 à 16. \$29.

Vous pouvez utiliser votre compte norman au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys ou aux galeries chagnon

RCA

une
ASSURANCE
de qualité



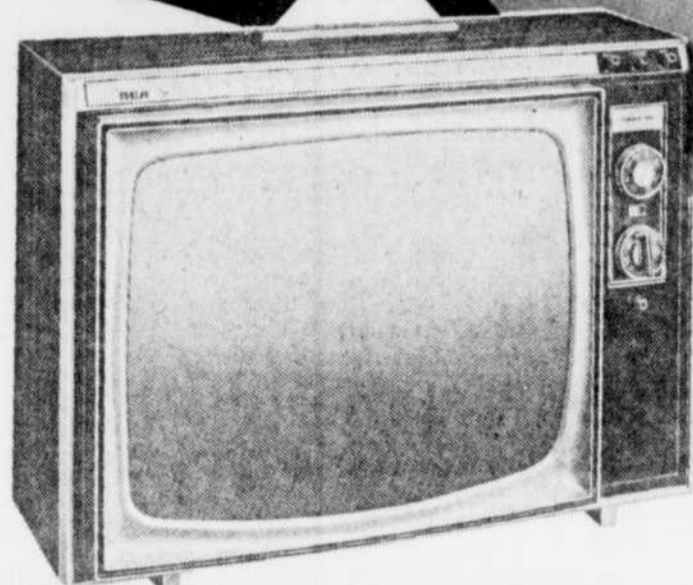
TELECOULEUR RCA

Modèle CCG 921 - Super 95 - 26"

- Lampe-écran à matrice noir
- Châssis de 26,000 volts
- AccuMatic 4: réglage automatique de la luminosité, du contraste, de la couleur et des teintes d'un simple toucher du doigt.
- Syntonisateur transistorisé UHF/VHF
- Meuble contemporain sur roulettes.

**BAS PRIX
SENSATIONNEL**

**PLAN
DE
PROTECTION
DE 5 ANS
DONT
2 ANS DE
GARANTIE
TOTALE
sur lampe-écran,
syntonisateur
et
modules.**



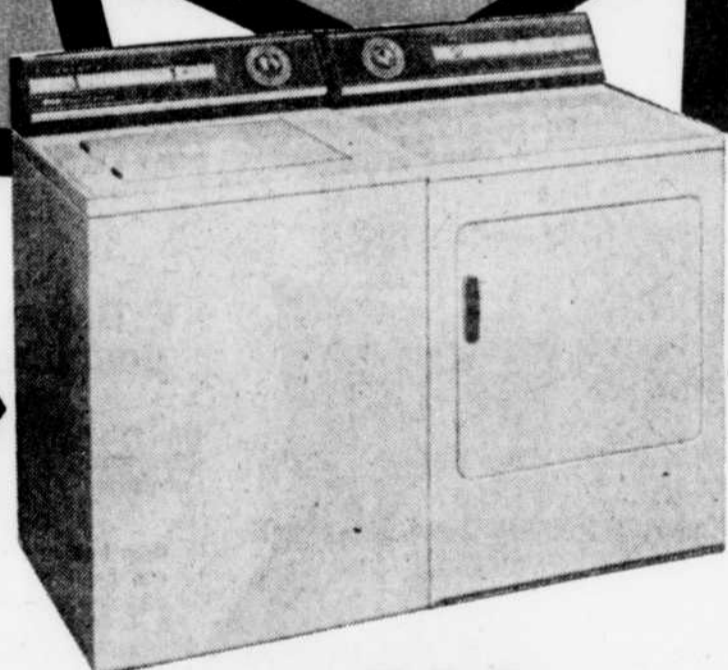
TELECOULEUR RCA

Modèle CTE 460 AccuColor de 19", 75% transistorisé, fini noyer. Garniture bronze. Dimensions: H. 17 1/2", L. 25 3/4", P. 18 3/4".

- Lampe-écran à grains de phosphore
- Châssis de 22,500 volts
- AccuMatic 2: réglage automatique de la couleur et des teintes
- Syntonisateur rotatif UHF/VHF
- Haut-parleur de 3" x 5"

\$349.

(Service en sus)



LESSIVEUSE RCA

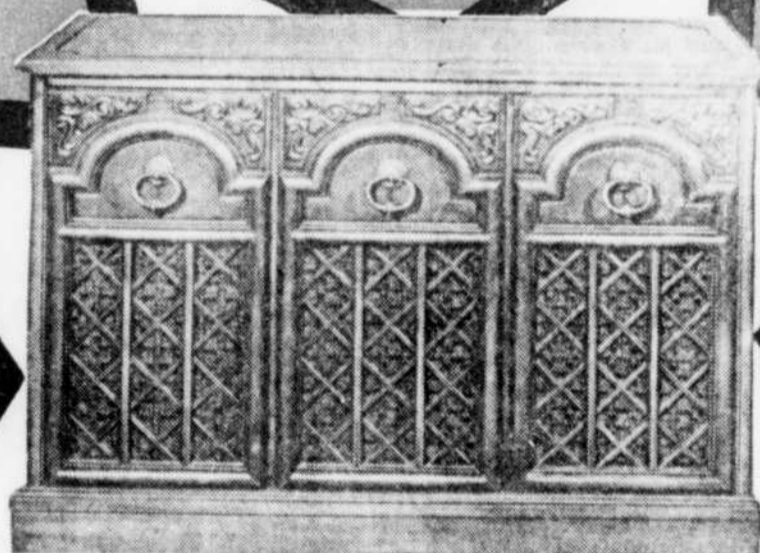
Modèle WAE 600 • Vitesse de lavage et essorage normale • 4 cycles normal court pour tissus sans repassage et "Ultra Lavage" avec pré-trempe automatique accompagné d'agitation • Grande capacité de 18 lb • 5 combinaisons de température d'eau • Réglage du niveau de l'eau • Filtre collecteur. S'enlève et se nettoie facilement • Système d'agitation à double action pour le lavage le plus efficace • Couvercle à verrouillage de sécurité • Transmission, moteur, pompe et suspension ultra-robustes • En blanc, avoat sombre uni, et or.

SECHEUSE RCA

Modèle DWE 500 • 2 cycles de séchage • Mise en marche par bouton-poussoir de sécurité • Tambour à trois ailettes pour un séchage uniforme • Tambour recouvert d'émail porcelaine • En blanc, avoat sombre uni, et or.

**BAS PRIX
FORMIDABLE**

**SERVICE
effectué
par les
TECHNICIENS
d'expérience
à
l'usine
RCA**



STEREO MEUBLE RCA

MODELE SFE 2002

Bloc d'accord et amplificateur FM/AM/FM stéréo avec lecteur de cartouches stéréo 8 pistes intégré • Puissance de crête de 20 watts • Réponse de fréquence de 25 à 30,000 Hz • Réglage par vernier et curseur • Antennes: AM en ferrite; FM dipôle • Tourne-disque automatique BSR • Cartouche en céramique et aiguille en diamant • Haut-parleurs d'une grande efficacité: 2 de 6" et 2 de 3 1/2".

\$294.

RADIODISC INC.

TREMBLAY & BERGERON Meubles

A QUÉBEC

201, de la Conardière, Québec, Tél.: 523-7760
côté St-ov., stationnement en face.

A CHARLESBOURG

245 est, 71e rue, Charlesbourg, Tél.: 626-1102
(coin boul. H.-Bourassa) - Stationnement facile.

\$750,000 pour son silence sur l'affaire du sucre

MONTREAL (PC) — M. Robin Austin, le fameux plaignant dans l'affaire du sucre, a offert en avril dernier à ceux qu'il accusait d'empêcher la libre concurrence, de quitter le Canada et de s'abstenir de témoigner contre eux moyennant une somme de \$750,000.

Il avait transigé cette entente avec les dirigeants de la maison Tate and Lyle, de Londres, qui représente les intérêts de Redpath Sugar, Atlantic Sugar et Saint Lawrence Sugar, les trois sociétés accusées d'avoir conspiré et fixé les prix du sucre au Canada, en contravention des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

A la dernière minute, après avoir laissé croire à M. Austin qu'ils acceptaient de verser les

\$750,000, MM. David et Henry Tate lui annonçaient que leur intention était de ne pas succomber à ce chantage.

C'est au cours du contre-interrogatoire de M. Austin que les conversations tenues à Londres entre ce dernier et MM. David et Henry Tate ont été produites après que le procureur des entreprises accusées eut expliqué que ces conversations avaient été enregistrées.

La veille, M. Austin avait indiqué que ses efforts pour obtenir du sucre brut sur le marché mondial avaient abouti à l'échec parce que les trois entreprises accusées exerçaient des pressions sur les fournisseurs mondiaux afin d'empêcher la libre concurrence sur le marché canadien.

\$13 millions de plus pour le Conseil de sécurité de la CUM

MONTREAL (PC) — A minuit et une minute, ce matin, a été adopté automatiquement — suivant les dispositions de la Loi de la CUM — le budget supplémentaire de \$13 millions réclamé par l'exécutif de la Communauté pour rencontrer les besoins du Conseil de sécurité.

Le Conseil de la CUM avait refusé d'approuver ce budget supplémentaire, à cause de l'opposition des maires de banlieue alors que le conseil municipal de Montréal l'avait approuvé. Les maires de banlieue ont protesté parce qu'ils ne peuvent exercer un contrôle sur le budget du Service de la police et sur celui du Conseil de sécurité.

Ce budget supplémentaire s'imposait par suite des augmentations de salaires — total de \$11 millions — accordées au cours de l'été aux policiers de la CUM. Dans son budget pour l'exercice en cours, le Conseil de sécurité publique avait

omis de faire des provisions en vue de ces augmentations pour éviter, semble-t-il, de donner à la Fraternité des policiers des indices sur les négociations.

Au cours de l'été, les membres de la Communauté avaient été appelés à homologuer la convention conclue avec les policiers; on leur avait alors fait savoir qu'ils devraient à l'automne approuver un budget supplémentaire qui se traduirait par une hausse de taxe de 10 à 12 cents par \$100 d'évaluation.

Pas d'enquête du coroner

Il n'y aura pas d'enquête du coroner en rapport avec la mort de M. François Fleury, âgé de 85 ans et domicilié au 234 rue Marie-de-l'Incarnation, à Québec. Me Pierre Morin a remis le corps à la famille et il s'en tiendra à un cas de recherches.

M. Fleury a succombé, lundi dernier, aux brûlures subies quelques jours plus tôt lorsque ses vêtements ont pris feu. Il était hospitalisé à Saint-Sacrement.

Me Morin a été informé que M. Fleury était assis dans sa chambre et qu'il avait mis accidentellement le feu à son pyjama. En allumant une cigarette, il a vu le carton d'allumettes s'enflammer et il l'a échappé.

Une patiente qui était dans la chambre d'en face a été témoin de ce qui se passait et elle a lancé l'alarme. Des infirmiers et des infirmières se sont empressés d'accourir et ils ont transporté aux soins intensifs M. Fleury qui avait subi des brûlures sur tout le corps.

Le malade aurait lui-même confirmé ce qui s'était passé. Il aurait ajouté que c'était de sa faute et que l'hôpital n'était pas à blâmer.

Découverte d'un squelette

Le squelette d'un homme âgé de 15 à 25 ans a été découvert dans les eaux du lac Saint-Pierre, à l'embouchure du chenal Tardif, près de Notre-Dame-de-Pierreville.

Les autorités de la Sûreté du Québec croient que le cadavre a séjourné moins de quatre mois dans les eaux. Il ne porte aucune trace de blessures.

Il s'agit d'un adolescent ou d'un homme mesurant cinq pieds et cinq pouces, portant une prothèse dentaire supérieure, habillé d'un gilet bleu avec rayures horizontales vertes, bleues, jaunes et brunes, des bas bleus, un caleçon blanc, un pantalon de velours corduroy beige, une ceinture noire à double boucle, des bottes en cuir noir, une chaînette en or au cou et une chaîne en argent au poignet.

La SQ de Nicolet enquête.



Toute la famille les pieds bien au chaud pour l'hiver!

Bottes de motoneige pour garçons et hommes
 Garçons, Ord. 9.97 **7⁹⁹** la paire
 Enjambez l'hiver dans des bottes chaudes et très confortables. Excellente qualité, toutes les caractéristiques que vous désirez. Marine. Garçons, 1 à 6 (pas de ½). Hommes, 7 à 11 (pas de ½) Ord. 11.97 9.99 la paire

Bottes de motoneige pour les enfants
 Ord. 6.97 **5⁹⁹** la paire
 Pour enfants et adolescentes. Chaudes bottes de motoneige. Rouge/bleu. 8 à 13 (pas de ½). Mêmes caractéristiques que la botte ci-dessus.

A. Bottes fourreau pour jeunes, garçons
 Ord. 6.97 Notre prix de vente **5⁹⁹** la paire
 De belles bottes chaudes et à la mode. Semelles très épaisses. En vinyle brun. Jeunes, 6 à 13 (pas de ½). Garçons, 1 à 6 (pas de ½). Ord. 7.97 . . . 6.99

B. Bottes vinyle largeur "EE"
 Ord. 10.97 Notre prix de vente **8⁹⁹** la paire
 Pour dames. Vinyle que se nettoie avec un linge humide. Glissière latérale, doublure de peluche. 5 à 10, largeur EE. Noir ou brun. (Tous les magasins n'ont pas ces deux teintes).

C. Bottes 16" à glissière pour dames
 Ord. 11.97 Notre prix de vente **9⁹⁹** la paire
 Bottes de vinyle rebelles à la corrosion, chaude doublure de peluche. Glissière latérale pleine longueur. 5 à 10. Noir ou brun (choix incomplet de teintes dans chaque magasin).

D. Chaudes bottes en vinyle pour hommes
 Ord. 15.97 Notre prix de vente **13⁹⁹** la paire
 Fameux vinyle d'aspect cuir, résiste à la corrosion, aux taches, d'entretien facile. Imperméable jusqu'à la glissière. Doublure peluche Eskilon. Brun. 7 à 11 (pas de ½).

E. Bottes en vinyle doublure peluche
 Ord. 15.97 Notre prix de vente **13⁹⁹** la paire
 Pour hommes. Chaud doublure de peluche Eskilon. Vinyle d'aspect cuir, rebelle aux taches, à la corrosion. Imperméable jusqu'à la glissière. Havane. 6 à 11 (pas de ½).

F. Bottes hautes en vinyle imperméable pour fillettes
 Ord. 7.97 Notre prix de vente **6⁹⁹** la paire
 De belles bottes chaudes pour affronter nos hivers canadiens. Vinyle d'entretien facile, imperméable jusqu'à la glissière, rebelle aux taches, à la corrosion. Noir ou brun. 11 à 4 (pas de ½).

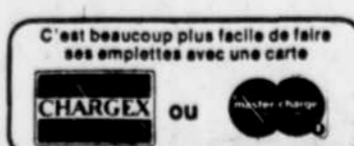
Prix en vigueur du jeudi 17 octobre jusqu'au samedi 19 octobre

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger.



Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois.

Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE



Miracle Mart, le magasin attiré de la famille
 4350 1re Av., Charlesbourg, Québec | Place Ste-Foy, 2440 boul. Laurier Ste-Foy, Québec

- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile
- Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

OUVERT • LUNDI A MERCREDI 9h A 18h • JEUDI ET VENDREDI 9h A 21h • SAMEDI 9h A 17h

Extension souhaitée du bilinguisme dans l'aviation

par Roch DESGAGNE

Les pilotes et les contrôleurs de la circulation aérienne de la région de Québec ont défendu avec fermeté leurs positions en faveur de l'usage égal et facultatif du français et de l'anglais dans les communications air-sol, hier soir, devant un comité de l'administration canadienne

des transports aériens chargé d'enquêter spécifiquement sur cette question du bilinguisme dans l'aviation commerciale.

Cette politique du bilinguisme intégral dans les aéroports devrait être généralisée, soutiennent les Québécois, et l'un des membres du comité a même admis que la situa-

tion du français aux aéroports de la région de Montréal devrait faire l'objet d'une attention plus particulière.

Des pilotes privés et commerciaux, des instructeurs d'écoles de pilotage et des pilotes du service aérien du ministère des Transports du Québec, appuyés par plusieurs contrô-

leurs de l'aéroport de Québec, ont tenté de démontrer que tous les usagers de l'aviation civile doivent avoir le libre choix de la langue des communications aériennes, et que cette politique du bilinguisme dans le contrôle de la navigation aérienne devrait être généralisée à travers le pays.

La sécurité

Quant à la sécurité, aspect sur lequel les représentants du ministère des Transports fédéral insistent continuellement, les pilotes et les aiguilleurs du ciel affirment que l'usage du français ne peut que contribuer à l'augmenter.

Depuis que la loi permet l'usage des deux langues dans cinq aéroports du Québec, une attention toute particulière est apportée aux accidents d'avions, ont indiqué les membres du comité d'enquête.

Selon la demande

Le comité du ministère des Transports a déjà tenu des consultations à Baie-Comeau et dans le Nord-ouest du Québec, et visitera le nord de l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest canadien, d'ici à la fin de décembre, alors qu'il soumettra ses constatations et recommandations au ministère des Transports d'Ottawa.

Le but principal de l'en-

quête est de définir où il y a réellement une demande valable pour le bilinguisme dans les communications de la navigation aérienne, et de déterminer dans quelle proportion l'usage du français peut assurer la plus grande sécurité non seulement des équipages et des voyageurs, mais de la population en général, selon les indications fournies par le président du comité, M. Ross Wickware, adjoint à la direction générale de l'aéronautique civile au ministère des Transports.

Toutes les formules susceptibles d'assurer des communications air-sol bilingues efficaces ont été explorées, au cours de cet échange, de même que les problèmes nombreux inhérents au pilotage.

L'anglais a nui

Les pilotes francophones soutiennent que l'usage de l'anglais, qu'on a toujours imposé, a énormément limité le progrès de l'aviation civile au Québec. Selon un contrôleur, M. Jean-Luc Patenaude, cette industrie devrait normalement être deux et même trois fois plus développée qu'elle ne l'est, ici au Québec.

Les objections contre l'usage du français viennent de l'extérieur du Québec, de gens qui n'auront probablement jamais à employer cette langue, de mé-

me que d'organismes anglophones, affirment les pilotes et contrôleurs de Québec.

A Montréal

M. Gilles Foy, de l'administration du transport aérien, a admis qu'il importe que les autorités se préoccupent de la situation du français aux aéroports montréalais de Saint-Hubert, de Dorval et même du futur aéroport de Mirabel, à la suite de l'interven-

tion d'un contrôleur qui a déjà travaillé comme instructeur à Saint-Hubert.

M. Pierre Turgeon, signalait alors que les trois écoles de cette base forment beaucoup de pilotes, en anglais, et que des francophones vont même jusqu'à s'excuser de recourir au français dans les communications.

Régions désignées

Selon M. Guy Charette,

président des contrôleurs francophones, l'utilisation du français est assez bonne à Québec et dans les quatre autres aéroports où la loi permet l'usage des deux langues, depuis juin dernier. Toutefois, des intervenants ont signalé que les pilotes des grandes sociétés aériennes commerciales boycottent la législation en obligeant les contrôleurs à communiquer en anglais ou à traduire les messages.



Le Soleil, Reynald Lavoie

Pilotes et contrôleurs de la circulation aérienne de la région de Québec ont défendu avec vigueur l'utilisation du bilinguisme dans l'aviation.

ROBERT LA FORCE

opticien d'ordonnances

| | |
|---|--|
| <p>CENTRE MÉDICAL ST-VALLIER 683-1981</p> <p>SEARS, GALERIES CHAGNON 833-4711</p> <p>SEARS, PLACE LAURIER 658-3329</p> <p style="text-align: center;">VILLAGE NORMAND, PLACE LAURIER 658-4753</p> | <p>GALERIES CANARDIÈRE 667-2911</p> <p>PLACE FLEUR DE LYS 525-4771</p> <p>MAIL ST-ROCH 529-3317</p> |
|---|--|

Administration: Parc Samuel Holland, 687-2975

Votre homme ne rétrécit pas
au lavage.
Mais ses sous-vêtements?



Madame, vous vous boucherez les oreilles pour ne pas entendre l'homme qui, après sa douche, essaie de se glisser dans un sous-vêtement tout rétréci. Surtout si c'est vous qui avez lavé son linge...

Parlez donc à votre homme des nouveaux sous-vêtements Sanforknit d'Arrow.

Ils sont absolument irrétrécissables sur la longueur, comme sur la largeur. Votre homme ne veut rien entendre? Alors, achetez-lui vous-même de nouveaux sous-vêtements Sanforknit d'Arrow. Car Sanforknit est aux tricots ce qu'est Sanforized pour les tissus.

On peut laver et sécher les Sanforknit autant qu'on veut: ils ne rétréciront pas, ils resteront souples et confortables. Quant à votre homme, il restera de belle humeur.

NOUVEAU

•SANFOR KNIT•

MARQUE DÉPOSÉE DE SANFORIZED

PAR **Arrow**

NOUS GARDONS NOTRE FORME

LES VÊTEMENTS
Raoul Garneau inc.

PLACE LAURIER
651-0962

PLACE FLEUR DE LYS
523-3294

Profits de la monnaie olympique

OTTAWA (PC) — Une forte demande enregistrée récemment pour la monnaie olympique a fait exploser le chiffre des ventes à \$68 millions dont \$23 millions en profits. C'est ce qu'a révélé, hier, le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, dans une déclaration aux Communes d'Ottawa.

Le ministre a annoncé qu'un chèque au montant de \$800,000 sera remis aujourd'hui même au Comité organisateur (COJO).

L'objectif du gouvernement serait d'atteindre \$250 millions d'ici 1976.

C'EST LE TEMPS !

avez-vous pensé à vos cadeaux publicitaires pour les fêtes?

La Tulipe

ARTICLES GRAPHISME PUBLICITAIRES

demandez un représentant ou venez nous voir !

3344 ROCHAMBAULT STE-FOY 653-3355

prestige

ESCOMPTES ACCORDES SUR TOUS LES STYLES EN MAGASIN de 20 A 25%

Livraison Gratuite - Plan Budgétaire

ESCOMPTES SPECIAUX SUR MEUBLES COLONIAUX

Vilas

SALON DU MEUBLE
144, AV. DE LA GARE MONTMAGNY 248-3591

Michel Chartrand prêche l'annulation de la loi 22

par Raymond BRANCON

La Confédération des syndicats nationaux (CSN), des la présentation du bill 63 devant l'Assemblée na-

tionale, en octobre 1969, prenait position en faveur de l'unilinguisme français au Québec. Aujourd'hui, avec le bill 22, qui consacre en fait le statu quo de l'anglais, en dépit de tou-

tes les "pirouettes" du gouvernement Bourassa et du ministre de l'Éducation François Cloutier, la CSN maintient que les concessions faites à la minorité anglophone, par ce fameux

bill, demeurent "inadmissibles".

Devant plusieurs centaines d'étudiants réunis, hier midi, au pavillon Laval, M. Michel Chartrand, résident du Conseil central de la CSN à Montréal, a dénoncé l'anglicisation rapide du Québec — et pas seulement à Montréal où c'est chose faite depuis longtemps. Dans la métropole, a-t-il affirmé, le français tend même à régresser, des parents francophones poussant la pusillanimité, l'esprit de démission, jusqu'à passer dans le camp adverse en faisant inscrire leurs enfants dans des écoles anglaises dès l'école primaire.

"Les Québécois, bien connus pour leur couardise, leur soumission ancestrale aux puissants du jour, sont bien de cette race d'hommes qui, hier, acceptaient sans réagir l'emprisonnement des chefs de ses trois centrales syndicales, Pépin, Laberge et Charbonneau — ce qu'aucun autre peuple démocratique dans le monde n'aurait jamais accepté — mais nous voilà maintenant collés avec ce gouvernement de jeunes universitaires progressistes libéraux qui a décidé, contre toute logique, de donner à la minorité anglophone plus de droits qu'à la majorité francophone du Québec."

réalais a soutenu que le Québec doit être français tout comme l'Ontario est anglais. "Si nous ne le faisons pas maintenant, en exerçant les pressions nécessaires sur le gouvernement pour qu'il annule ce bill 22 qui consacre notre abandon, alors nous abdiquerons sur tous les plans. Cessons d'admettre notre sémantique de lâches, d'éternels perdants. On peut perdre sa langue quand on a perdu son âme, et c'est la voie que les Québécois, abusés par leur gouvernement, semblent avoir choisie."

ment se hâte de l'emballer, selon M. Chartrand, nos universitaires de tout poil restent muets à ce sujet. Comment en serait-il autrement, a dit le chef syndical, quand on sait que ces gens-là, notamment les politiciens, les sociologues, les psychologues, les juristes, les scientifiques francophones, ont reçu pour une bonne part leur formation en anglais, dans des livres anglais, c'est-à-dire dans une formation pédagogique et culturelle qui nous est foncièrement étrangère."

Chartrand s'en est pris particulièrement aux "produits" de nos facultés de Droit, à notre Barreau, tous "soumis au pouvoir en place", des "dégénérés", qui n'ont pas élevé de protestation lors de l'application de la loi sur les "mesures de guerre", en octobre 1970, alors que nombre de citoyens du Québec furent emprisonnés sans inculpation véritable, arbitrairement (Chartrand lui-même a goûté à cette "médecine", avec quatre mois d'emprisonnement à la prison Parthenais, à Montréal). "Mesures si iniques, a-t-il dit, qu'elles n'avaient jamais été décrétées dans l'empire britannique depuis la proclamation de la Grande Charte d'Angleterre, fondement des libertés anglaises, donnée en 1215 par le roi Jean sans Terre. Eh bien, le gouvernement du Québec, lui, a tristement innové..."

Un détenu d'octobre 1970 doit patienter

par Léonce GAUDREAU

L'enquête qui devait s'ouvrir, demain, en cour supérieure de Québec, relativement à une poursuite pour dommages-intérêts intentée contre le gouvernement québécois par l'un des "détenus" d'octobre 1970, a été remise au 16 décembre.

Il s'agit d'une réclamation en cour civile pour un montant de \$75,000 intentée par un avocat québécois, Me Claude Samson, qui a été du nombre des quelque 450 citoyens québécois incarcérés sous l'empire de la loi sur les mesures de guerre, il y a exactement quatre ans, après les enlèvements politiques du diplomate James Cross et du ministre Pierre Laporte par le FLQ.

Inscrite en septembre 1971, cette poursuite en dommages-intérêts pour une arrestation et pour une détention illégale en était venue au stade de l'audition formelle, ce mois-ci, après avoir passé à travers diverses procédures judiciaires, dont plusieurs motions pour détails supplémentaires de part et d'autre.

Cette action en dommages-intérêts soulève une certaine curiosité du fait qu'il s'agit là d'une des rares causes du genre découlant directement des événements d'octobre 1970. On se souviendra que le jeune avocat Samson avait été arrêté au domicile de ses parents, à Lévis, quelques heures à peine après la proclamation de la loi sur les mesures de guerre comme, d'ailleurs, plusieurs centaines de Québécois.

Détenu pendant six jours dans l'aile à sécurité maximale de la prison d'Orsainville, il avait été ensuite relâché sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui, comme d'ailleurs la majorité des personnes qui avaient été arrêtées au moment de ces événements.

Il avait été l'un de ceux qui, au sortir de la prison, avaient dénoncé certains actes de brutalité policière faits sur d'autres prisonniers pendant leur incarcération à Orsainville.

Sa poursuite est intentée conjointement contre le procureur général de la province et les trois policiers de la Sûreté du Québec qui ont procédé à son arrestation.

Dans l'un des énoncés de sa réclamation, Me Samson déclare ce qui suit:

"A la suite des agissements fautifs, déraisonnables, inconsidérés, irréfléchis et totalement inacceptables et illégaux des codéfendeurs, le demandeur a subi un préjudice irréparable qui lui donne droit de réclamer une indemnité et compensation qu'il consent à réduire à la somme de \$75,000 dont le détail s'établit comme suit:

a) souffrances morales, inconvenients, humiliations, calomnies, insultes et injures de toutes sortes eu égard à son statut social, perte de liberté, perte de jouissance de la vie à cause d'une détention arbitraire et injuste: \$25,000;

b) atteinte à sa réputation ayant comme conséquence une perte de revenus actuels et futurs: \$50,000.

Quelques mois plus tard, la cour supérieure rejetait la majorité de la demande

de détails supplémentaires présentée par la défense, jugement confirmé ensuite en août 1972 par la Cour d'appel.

En septembre de la même année, les procureurs du gouvernement présentèrent leur défense en affirmant notamment que l'arrestation était légale sous l'empire de la loi spéciale et qu'elle était motivée.

En février 1973, après avoir obtenu par jugement quelques précisions sur les motifs de son arrestation, les procureurs de Me Samson présentaient à leur tour leur réponse à la défense des accusés.

Depuis ce temps, la cause a dû attendre son "tour" au rôle de la cour supérieure et c'est ainsi qu'en août dernier, on apprenait que l'enquête devait débiter cette semaine. Les deux parties ont cependant été informées, cette semaine, que cette cause était remise au 16 décembre.

ANNONCE



ENTRE NOUS

Marie Robit

L'ACTION DE GRACES.

Un moment de nostalgie où les générations se rassemblent sans écart de générations... autour d'une dinde dodue et juteuse. Pour que cette fête de l'Action de Grâce soit la journée parfaite que vous souhaitez, je vous recommande ardemment la dinde GOLDEN DE LUXE des magasins DOMINION ou leurs dindes de MARQUE A - garanties l'une et l'autre pour leur bon goût, leur tendreté et leur saveur. Et pour ajouter une touche particulière, les canneberges caramélisées au four. Il vous faudra 1 lb (4 tasses) de canneberges, 2 tasses de sucre et 2 c. à thé de zeste de citron. Préchauffer le four à 350°F. Étendre les canneberges en un seul rang sur une tôle à biscuits. Saupoudrer le sucre sur les canneberges. Couvrir de papier aluminium et cuire pendant 40 minutes. Ajouter le zeste de citron et refroidir avant de servir. Donne 3 tasses.

LA VIE MONDAINE REPRENDRÀ BIENTÔT et il faudra nettoyer les tapis avec soin. Le SHAMPOING BISSELL POUR TAPIS

MUR A MUR nettoie les tapis en profondeur et leur redonne fraîcheur et éclat. La mousse produite par ce shampoing concentré déluge saletés et taches, les fait monter à la surface et la balayuse les aspire une fois que le tapis est sec. Quand vos tapis ont subi le traitement de beauté du Shampoing Bissell, vous pouvez vous donner toute entière à la joie de recevoir. Et pour obtenir un exemplaire gratuit du livret sur l'entretien des tapis, vous n'avez qu'à écrire à Bissell Ltée, Niagara Falls, Ontario.

JE N'EXAGERE PAS quand je vous dis que BLISTEX, l'onguent médicamenteux pour les lèvres,

aide à guérir les lèvres gercées, les feux sauvages et les boutons de fièvre. Bien des gens ont les lèvres sensibles — et doivent prendre garde aux changements de température et aux vents glacés de l'automne et de l'hiver. LE BLISTEX médicamenteux préserve les lèvres et quand il est employé dès les premiers symptômes de sensibilité, il prévient crevasses et gercures. Et voici un bon conseil... étendez Blistex sur les lèvres, épongez avec un papier-mouchoir, puis appliquez le rouge à lèvres. Blistex, le protecteur, est offert sous format commode pour le sac à main ou dans un tube économique à l'usage de toute la famille.



UNE

turmel '74?
OUUUUI!

QUELQUES MODELES DISPONIBLES

turmel
automobiles **vinc**

Bientôt sur la Rive Sud

maintenant concessionnaire

1385 dorchester nord #522-2793

Entrez dans l'ère Panasonic

à l'avant-garde du temps



TR-622
Téléviseur portatif 12"

Très économique, châssis 100% transistorisé, faible consommation électrique, seulement 45 W. Dispositif "Speed-O-Vision" pour son et image presque instantanés. Noir, olive, rouge ou blanc.



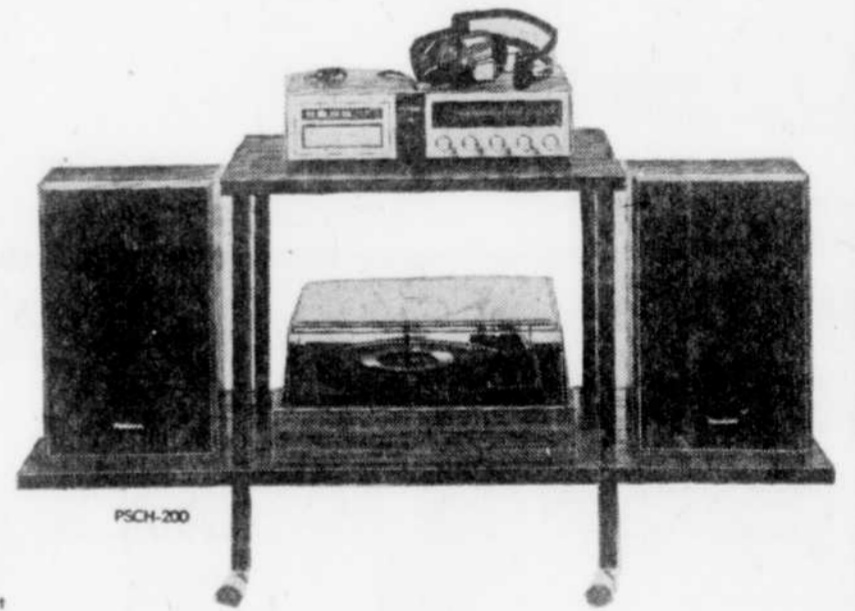
CT-914
Téléviseur 20" tout transistors,

lampe image "Quintrix" pour accroître luminosité, contrastes et détails, fini moderne blanc ou riche nyyer.



PQ-432
Magnétophone portatif à cassettes,

Très léger, micro électrostatique incorporé et radio FM/AM. Circuit "EASY-MATIC" pour régler de façon adéquate le niveau d'enregistrement. Dispositif auto-arrêt pour éviter d'affaiblir inutilement les piles.



PSCH-200
Stéréo FM/AM/FM et lecteur de cartouches stéréo

8 pistes avec table tournante. Une base et set d'écouteurs inclus.

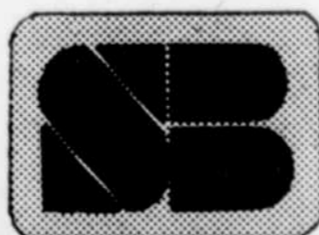


SE-4400
Conception modulaire FM/AM/FM Stéréo

avec table tournante et lecteur de 8 pistes incorporé. Circuit "Quadruplex" 4 amplificateurs incorporés. Témoin et sélecteur stéréo. Réglage silencieux. Lecteur 8 pistes quadrophonique. Quatre haut-parleurs de 6". Autosélecteur 2/4-canaux avec lampe-témoin. Élégant coffret en bois.

Pour un plus vaste choix... venez visiter notre salle d'échantillons...

Votre crédit est bon ici... mode de paiement facile...



Syndicat du Bijou

10 Route Trans-Canada ouest, Lévis (Rond-Point), P.Q. Tél.: (418) 833-2173

Heures d'affaires habituelles

Décembre: du 11 au 22 incl.: 9 hres a.m. à 9 hres p.m.

L'ordre d'abord à la Marche du Québec français

par Jacques DUMAIS
 "Je vous demande en grâce de ne pas publiciser la tenue, parallèlement à la grande marche du Québec français contre la loi 22, de cette soirée-bénéfice du Parti libéral au Grand Théâtre de Québec."

"Non. Pourquoi," a-t-on demandé? "Pour rien..." a-t-on répondu chez les libéraux.

Prévoir l'imprévisible

Et pendant qu'un membre du regroupement confiait aux journalistes qu'on ne s'occuperait pas des libéraux, samedi, un autre glissait en douce qu'un groupe de professeurs avaient dans l'idée de ne pas assister à la "manif", mais de se poster, plutôt, devant le Grand Théâtre...

Le Regroupement régional contre le bill 22 (une sorte de Mouvement régional du Québec français identifié différemment en raison de la diversité de ses composantes) ne cache pas qu'il craint la "provocation" en dépit de la rigueur des nombreux services d'ordre que les manifestants se sont donnés.

"On veut éviter les provocateurs. Les services d'ordre ont pour mission de fouiller leurs gens, si nécessaire, d'éviter les bouteilles, l'épaisseur démesurée des tiges de pancarte et les boissons fortes à bord des autobus.

"Ca ferait trop plaisir à beaucoup de gens qu'il y ait de la violence. Ils pourraient alors mieux se convaincre qu'une opposition

est irrémédiablement synonyme de vandalisme".

Les habitués des "manifs" savent que c'est au terme d'une activité pacifique que "ça se gâte". A cause de quatre ou cinq personnes échauffées. Comme à la "manif" du McGill français, à Montréal, où une poignée d'anglophones ont tout à coup exhibé le drapeau de l'Union Jack...

Parfois, ce sont des manifestants dits "exaspérés". Lors de la "manif" de juillet, par exemple, il fallut l'intervention rapide du service d'ordre pour empêcher un petit groupe d'escalader l'auguste parlement.

Enfin, la provocation peut venir des milieux policiers. Il suffit qu'un représentant de l'ordre "zélé" intercepte les "bazous" sous prétexte d'une vérification générale...et un convoi s'arrête.

De l'avis des organisateurs, il n'y aura pas de "bazou" ni d'autobus scolaire dans ce convoi...

Au moins 10,000 marcheurs

Les services d'ordre du MQF se réuniront souvent

d'ici à la manifestation. Dès l'arrivée des "colonnes" d'autobus et de voitures, en provenance de toutes les régions du Québec, elles seront prises en charge par le quartier général de la grande marche qui sera actif à compter de demain jusqu'à tard dans la nuit de samedi à dimanche, à l'édifice de la CEQ, à Sainte-Foy.

C'est moins la marche comme telle que le spectacle gratuit "Hors-la-loi 22", auquel participeront une dizaine de vedettes québécoises de la chanson, qui se veut le clou de la soirée.

La marche au parlement, c'est le "symbole", rien de plus. "Si nous remplissons le Colisée (16,000 personnes), nous estimerons avoir atteint notre objectif pour cette journée qui coûtera au bas mot \$50,000 au Mouvement du Québec français et à ses filiales scolaires, syndicales et nationalistes.

Les organisateurs ne savent trop combien de marcheurs viendront sur la colline pendant le "5 à 7" du MQF. "Nous sommes certains de 10,000 personnes de Montréal" a-t-on dit.

Si la loi 22 n'avait pas été adoptée il y a deux mois, le regroupement aurait prévu pour le 19 la participation d'au moins 150,000 marcheurs.

N'importe. Le MQF complètera le troisième élément de la première étape dans sa lutte contre la loi 22.

Après la manifestation spontanée de juillet, la

distribution des glossaires à la Superfrancofête, la marche de samedi, les organisateurs veulent constituer, à la rentrée parlementaire du 29 octobre,

des "bûchers régionaux" où des textes de la loi 22 seraient brûlés à l'occasion de multiples feux de joie.

La manifestation du 19, à l'origine, devait avoir lieu

le 26 octobre afin de mieux rapprocher l'événement de l'ouverture de la session.

Mais le 26, le Colisée n'était pas libre!

En choisissant ce samedi, le MQF n'a pu éviter l'échec de la soirée-bénéfice du Parti libéral et il risque la diversion de ses troupes à cause de la marche simultanée des syndiqués de la United Aircraft.

Comme si cela ne suffisait pas, les éphémérides du Québec nous apprennent que Rouyn tient son concours de panaches (chasse à l'original) et que Montmagny inaugure son Festival de l'oie blanche, le même jour.

Dans les régions, a-t-on dit, les nationalistes devront sans doute s'imposer de lourds sacrifices pour être au rendez-vous d'octobre...

Cette grande marche du 19 sur le parlement doit à tout prix se dérouler dans "la joie et l'ordre". Elle a moins pour but de manifester une colère collective que de "montrer au gouvernement que la population n'est pas affaiblie", depuis l'adoption de la charte linguistique, l'été dernier.

Mais l'imprévisible est à prévoir. La police de Québec, "de qui nous avons eu une collaboration à 100 pour cent", s'est informée auprès du regroupement à savoir si le Grand Théâtre constituait une étape dans l'itinéraire des marcheurs entre le parlement et le Colisée.



VIVONS
 LE DIMANCHE
 DE LA PROPAGATION
 DE LA FOI

20 OCT. '74

SHARP • GOODMAN • ELAC • ELECTROPHONIC • HARMON • KARDON • CONCORDE • ULTIMATE • PANASONIC • TEAC • SONY • NORESCO • PIONEER • SANSUI • KENWOOD • ADMIRAL • GRUNDIG • TELEFUNKEN • BEOMASTER • DUAL • ELECTROHOME • MORSE • BRAUN • M55 • SHURE • DYNACO • SHARP • GOODMAN • AKAI • LLOYD'S • AR

SPÉCIAL KENWOOD

RECEPTEUR STEREO KENWOOD Modèle 2300 de 64 Watts

* Table tournante GARRARD avec cartouche magnétique

* Haut-parleur SE-200

L'ensemble Valeur de \$529.00

SPECIAL SAUCIER \$377.00

SPÉCIAUX EXTRAORDINAIRES

CONCORDE CONCORDE

• Récepteur stéréo CONCORDE de 80 Watts

• Table tournante DUAL CS-12

• Haut-parleurs SE-200

L'ensemble valeur de \$445.00

SPECIAL SAUCIER \$299.00

EXTRA SPÉCIAL AMPLIFICATEUR AM/FM \$49.95

LECTEUR 8 PISTES ELECTROPHONIC POUR AUTO AVEC 2 H.-PARLEURS CONTRÔLE DE TONALITÉ

SPECIAL \$49.95

BALANCE ET VOLUME

RADIO PORTATIVE Grundig TB-865 AM/FM/SW AC-DC

Radio AM-FM Electrophonics 2 x 1201 8 piste AC-DC portable avec cassette

FACILITES DE PAIEMENT COMMENCEZ A PAYER DEBUT NOVEMBRE

SI VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS ACHETEZ SUR NOTRE PLAN D'ACHAT A TERMES FACILES

L.M. SAUCIER INC.
 40, RUE ST-JEAN QUÉBEC TÉL.: 524-8476
 1866, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI TÉL.: 549-8265
 DISTRIBUTEUR EN GROS ET DÉTAIL FACILITES DE STATIONNEMENT

9 3/4%
 chaque année pendant 9 ans

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada

De nos jours, tout le monde désire épargner et l'une des meilleures façons d'y arriver, c'est d'acheter les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada. Elles sont sûres, rentables et flexibles.

Sûres et rentables:
 garanties par toutes les richesses du pays, les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada rapportent un intérêt de 9 3/4% payable chaque année pendant 9 ans, soit jusqu'au 1er novembre 1983.

Flexibles:
 encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru. Vous pouvez les acheter au comptant ou par versements, en montants de \$50 à \$50,000, dans les institutions bancaires, chez votre courtier ou votre employeur.

Si vous détenez des Obligations d'Épargne du Canada d'émissions antérieures, n'oubliez pas qu'elles sont plus rentables qu'elles ne le sont jamais. Les bonis payables au comptant ont été augmentés pour produire du 1er septembre 1974 jusqu'à échéance un rendement annuel moyen de 10 1/2%.

elles ont du ressort

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

Votre nouvelle BOUTIQUE SPORT



Eh! les hockeyeurs! êtes-vous prêts?

A Chandail de hockeyeur

Modèle en tricot de coton et d'acétate. Encolure à laçage. Canadiens, Boston ou Philadelphie. P. M. G. 7.99

B Casque protecteur Cooper

Modèle approuvé par l'Association Canadienne de Normalisation. Doublure lamellée de mousse. Pièces latérales évadées pour protéger oreilles et tempes. Blanc. 10.00

C Gants de hockey Pro-Gard Junior de C.C.M.

Modèle en vinyle expansé avec paume en cuir perforé. Au dos, rouleaux rembourrés de mousse avec protecteur de polyéthylène. Doigts moulés bien rembourrés. Protecteur au poignet avec laçage. 11.99

D Jambières C.C.M.

Modèle intermédiaire, avec ailes en feutre. Devant de jambière et genouillère en polyéthylène moulé. Longueur de 11 1/2 pouces. 7.49

E Sac de rangement de Cooper

Modèle en toile très épaisse et durable. 6.00

F Protecteur de bouche de Cooper

1.50

G Masque protecteur pour gardien de but, de Cooper

Modèle en polyéthylène moulé, donnant une bonne vision. Bourne adhésive s'adaptant au visage. Courroie ajustable. 4.25

H Patins Athletic

Bottine en cuir noir, avec languette doublée de feutre spongieux. Oeillets télescopiques. Lame Pro genre berceau en acier trempé et plaqué de chrome, fixée à la bottine par des rivets de cuivre et d'acier. 32.99

Pour homme, 6 à 11 1/2 28.99

I Epaulières C.C.M.

Modèle autographié Bobby Hull. Coussiné de mousse et recouvert de coton blanc. Protège-biceps recouverts de vinyle détendu renforcé. Protecteurs d'épaules en polyéthylène moulé. Courroies de corps réglables. Laçage devant et derrière. 7.99

Pour homme 7.49

Pour junior 4.49

J Patins Junior Pro de C.C.M.

Chaussure d'une conception nouvelle pour les garçons. Empeigne en cuir grenu noir. Bordure en cuir brun. Doublure en daim. Languette en épais feutre blanc et cuir. Protecteurs intermédiaires latéraux en caoutchouc mousse. Tige d'acier. Talon renforcé. Pointe Pro-Fort. Lame C.C.M. Pts: 1 à 5 1/2. 42.00

K Gants de hockey Cooper

Modèle en vinyle expansé, avec bourrelets au dos. Paume en cuir perforé. Poignets rembourrés de mousse et lacés, avec protecteur en polyéthylène. Longueur de 14 pouces. 20.00

L Culotte de hockeyeur C.C.M.

Modèle deux-pièces, de coupe étudiée, en 100% nylon. Doublure de coton, avec protège-cuisses, ceinture rembourrée de mousse. Protecteurs pour les hanches, les reins et le bassin en polyéthylène moulé. Noir/blanc. P. M. G. 17.99

M Protège-chevilles de Cooper

Modèle en vinyle noir, rembourré des deux côtés, avec protecteur en polyéthylène moulé. 5.00

N Patins DAOUST

Un modèle pour homme, garçon et enfant. Chaussure en cuir pleine fleur noir avec garniture de vinyle noir. Contrefort de fibre. Protecteur d'orteils rigide garanti. Doublure en vinyle noir. Lame Super finie au nickel. 24.00

Pour homme, 6 à 11 21.00

Pour garçon, 3 à 5 1/2 21.00

Pour enfant, 8 à 13 21.00

O Bâtons de hockey Junior Custom Pro de C.C.M.

Pour droitiers et gauchers: bleu/blanc/rouge. Pour gauchers seulement: rouge/blanc. 5.99

P Jambières Cooper

Modèle Pee-Wee, avec ailes en feutre. Devant et genouillère en polyéthylène. Longueur de 10 1/2 pouces. 4.50

Q Patins Mustang de C.C.M.

Chaussure façonnée sur la célèbre forme Tackaberry. Empeigne en nylon spécialement traité avec pointe de cuir, rangée d'oeillets, protège-tendons, courroie arrière et applique de languette en cuir noir. Languette emboutie renforcée de feutre blanc épais. Doublure en agneau anglais. Contrefort en matière plastique moulée imperméable. Pointe Pro-Fort. Oeillets télescopiques. Lame Senior A de C.C.M. Pts: 6 à 11 1/2. 46.00

R Jarretières de hockey de Cooper

3.00

S Bas de hockey

Modèle en tricot de laine et acrylique. Pointure universelle. 3.25

T Cubitières Cooper

Protège-coude en vinyle expansé, rembourré, avec protecteur moulé en polyéthylène. 6.00

Intermédiaire

5.00

Junior et pee-wee

5.00

U Patins pour dames

Patins pour dames et jeunes filles. Bottine en cuir refendu blanc, avec doublure intérieure en caoutchouc mousse. Semelle en composition. Lame en acier nickelé. 16.99

Pour jeune fille, 11 à 4, demi-pointures 19.99

Pour dame, 4 1/2 à 9 1/2

Syndicat, Boutique de sport, Mail St-Roch, 828-801, Place Laurier et Place Fleur de Lys.

HEURES D'OUVERTURE POUR MAIL ST-ROCH, PLACE LAURIER et PLACE FLEUR DE LYS: 9h.30 à 17h.30, jeudi et vendredi 9h.30 à 21h., samedi 9h.30 à 17h.